

LA LETTRE DU HERISSON

BIMENSUEL N°49 1^{er} AOUT 86

SOMMAIRE

page 6 -
page 12

EDITORIAL : 10 ANS	P. 3
AGRICULTURE : L'ALLEMAGNE FEDERALE ET LA POLITIQUE AGRICOLE (PAC).....	P. 4/5
POLLUTION : GROUPE BHOPAL - PYRALENE	P. 5
FRAPNA : PYRALENE UNE AFFAIRE TROP COURANTE	P. 6
E.D.F	P. 6
TECHNOLOGIES PROPRES	P. 7
FLORE : L'ARBRE LE PLUS RARE DU MONDE EN PERIL	P. 8
ENQUETE PUBLIQUE : TOLOCHIMIE -	P. 8
LOIRE	P. 8/11
FAUNE : POTEAUX P.T.T	P. 12
ANIMAL CONNEXION EN GUYANE	P. 12
Xe COLLOQUE FRANCOPHONE MAMMALOGIE	P. 13
MILIEUX NATURELS : UN BON EXEMPLE	P. 14
FFSPN/FNSAFER	P. 14/15
CLASSEMENT DU SITE DE LOYETTE.....	P. 15
TOURISME : PARC NATIONAL DES PYRENEES OCCITENDALES.	P. 15
EN BREF	P. 15/16
ANNONCES : OFFRES D'EMPLOI.....	P. 17
STAGES	P. 18



G.E.P.O.P.

Groupes Environnement Protection Ornithologie en Picardie
Musée de Picardie - Rue de la République - 80000 AMIENS

RECHERCHE ET CONSERVATION DES RACES ET ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION EN FRANCE



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS DE PROTECTION DE LA NATURE
57 RUE CUVIER - 75231 PARIS CEDEX 05

La Lettre du Hérisson est la publication bimensuelle de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature et de l'Office des Nouvelles Internationales.

Directeur de la Publication : M. Y. BENASSI
Responsable de la Publication : J.P. RAFFIN et J.P. LE DUC
Secrétariat : Jeanine LOISEAUX
Maquette : Frédéric TEITGEN
Impression : OFFICE DES NOUVELLES INTERNATIONALES
8, Villa des Fleurs - 92400 COURBEVOIE

EDITORIAL



10 ANS.

LE 10 JUILLET DERNIER, NOUS AVONS FÊTÉ LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA NATURE. CE NE FUT PAS LA FÊTE QUE NOUS AVIONS ESPÉRÉE. NOUS N'AVIONS PAS LES MOYENS FINANCIERS QUI AURAIENT ÉTÉ NÉCESSAIRES POUR ORGANISER LA FIESTA DONT NOUS AVIONS TOUT ENVIE. LE MINISTÈRE, PERTURBÉ PAR LE CHANGEMENT DE MINISTRE, N'A PAS RÉAGI COMME NOUS L'AURIONS SOUHAITÉ (POURTANT LE PREMIER MINISTRE SIGNATAIRE DE LA LOI EST JACQUES CHIRAC !)

UNE CONFÉRENCE DE PRESSE, UN POT DU MINISTRE AUX ASSOCIATIONS NATIONALES, UN DÎNER AU SÉNAT ONT ÉTÉ LES SEULES MANIFESTATIONS "PARISIENNES". LA COUVERTURE PRESSE A ÉTÉ JUSTE ACCEPTABLE.

IL N'EN RESTE PAS MOINS QUE CETTE LOI EXISTE, QU'ELLE DOIT VIVRE ET DONC ÊTRE APPLIQUÉE.

CERTAINS POLITIQUES AVAIENT SOUHAITÉ LA MODIFIER. LA RÉPLIQUE DE LA FFSPN AVAIT ÉTÉ VIVE "TOUCHE PAS À MA LOI". CERTES, UNE AMÉLIORATION EST TOUJOURS POSSIBLE (NOUS AVONS MÊME DES IDÉES SUR CE SUJET) MAIS LA FORME ACTUELLE RESTE EXCELLENTE ET LA PRIORITÉ DES PRIORITÉS DOIT RESTER D'ABORD LES MOYENS D'APPLICATION.

10 ANS APRÈS, TOUS LES DÉCRETS, TOUS LES ARRÊTÉS D'APPLICATION NE SONT PAS SORTIS. QU'ON S'OCCUPE DE CELA.

10 ANS APRÈS, NOMBRE DE TEXTES NE SONT TOUJOURS PAS (OU ALORS TRÈS MAL) APPLIQUÉS. LES TRIBUNAUX ONT FAIT DES PROGRÈS, MAIS IL RESTE BEAUCOUP À FAIRE. L'INFORMATION DES FONCTIONNAIRES CHARGÉS D'APPLIQUER LA LOI EST UN DES MANQUES LES PLUS CRIANTS AVEC LA FAIBLESSE DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES.

LES ASSOCIATIONS ONT CONSACRÉ UNE ÉNERGIE FANTASTIQUE POUR LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA NATURE SOIT VOTÉE (AVEC L'AFFAIRE DE LA VANOISE, C'EST UN DES GRANDS SUCCÈS DE LA FFSPN) 4 PERSONNES (MICHEL BROSSELIN, FRANÇOIS RAMADE, JEAN PIERRE RAFFIN ET MOI-MÊME) AVAIENT CONSACRÉ DES HEURES, DES JOURNÉES DANS LES COULOIRS DU SÉNAT ET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR CONVAINCRE LES PARLEMENTAIRES, RÉDIGER, PROPOSER, "VENDRE" DES AMENDEMENTS (1). CETTE LOI, LES ASSOCIATIONS EN SONT FIÈRES ET A MARQUÉ UN PROGRÈS IMPORTANT POUR LE COMBAT QUE NOUS MENONS.

APRÈS L'ADOPTION, NOTRE TRAVAIL, C'EST L'APPLICATION ET CELA N'EST PAS FACILE. LA PROTECTION DE LA NATURE DOIT RENTRER DANS LE QUOTIDIEN. DEPUIS 10 ANS QUE DE PROGRÈS, MAIS CE N'EST RIEN À CÔTÉ DE CE QUI NOUS RESTE À FAIRE.

ESPÉRONS QUE CET ANNIVERSAIRE, QUI N'EST QU'UNE ÉTAPE, NOUS DONNE LE COURAGE NÉCESSAIRE POUR CONTINUER.

J.P. LE DUC

SECRETAIRE GÉNÉRAL

(1) RAPPELONS QUE 3 PARLEMENTAIRES NOUS AVAIENT PARTICULIÈREMENT AIDÉS, PIERRE JUCQUIN, ROLAND NUNGESSER, GEORGES MESMIN.



L'ALLEMAGNE FEDERALE ET LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

Le 30 avril dernier, s'est tenu, à Francfort am Main, un colloque international sur le thème "PAC et Environnement : controverses allemandes et perspectives européennes", organisé par l'IPEE (Institut pour une Politique Européenne de l'Environnement) ; des membres importants de la CEE participent à ce Colloque.

Il y a 20 ans, la RFA se préoccupait, prioritairement de la "mort des forêts". Aujourd'hui, le débat sur les relations agriculture-environnement occupe le devant de la scène et fait l'objet de controverses au niveau politique.

Différentes opinions se rencontrent :

- les Verts et le BUND (la plus importante association écologiste de RFA) proposent des augmentations de prix au bénéfice des petites exploitations,
- Le Ministre fédéral de l'Agriculture souhaite transformer des exploitations situées en zones défavorisées en réserves naturelles.
- Quelques Länder (surtout du CDU) ont passé des "contrats de gestion" avec des agriculteurs que l'on dédommage pour la bonne gestion qu'ils font du patrimoine biologique,
- Le SPD est en faveur d'un soutien financier aux agriculteurs afin qu'ils puissent continuer à exercer leur métier,
- Le Bauernverband (FNSEA allemande), jusqu'ici opposé aux subventions d'Etat, assouplit sa position sous la pression des petits agriculteurs du sud de la RFA.
- Les responsables politiques en arrivent à parler publiquement d'une "déseuropéanisation" de la politique agricole ; la dégradation du milieu naturel est, pour eux, un argument important.

D'après Thierry LAVOUX (IPEE), le dialogue allemand sur PAC environnement s'établit sur des bases différentes à celles pratiquées en France :

- en RFA, il est moins difficile de remettre en question la PAC qu'en France où les IAA exportent pour 30 milliards de F par an,
- nos voisins ouest-allemands ont une sensibilité plus aigüe par rapport aux questions touchant l'environnement que les Français.

Cependant, la profession agricole allemande tout comme la profession agricole française refuse un système d'aides directes aux revenus agricoles sur la base de critères environnementaux.

Conclusion du colloque

Il pourrait y avoir plusieurs agricultures en Europe fournissant des produits de qualités différentes avec une juste rémunération pour une production de qualité (labels à développer) d'une part, et pour une bonne gestion du milieu naturel par les agriculteurs d'autre part.

Des contrats de gestion avec les agriculteurs prenant en compte des concepts écologiques dans leurs pratiques agricoles pourraient se mettre en place à condition d'instaurer un système très souple.

Les politiques allemands se sont mis d'accord pour rémunérer à son juste prix l'entretien du paysage.

Quant à la CEE, elle estime que son action menée pour limiter la production (quotas) est trop complexe et bureaucratique. Elle propose une baisse des prix durant quelque temps, mais les petites et moyennes exploitations subiront lourdement cette politique. Il faudra accorder des aides au revenu, basées sur des pratiques agricoles préservant la pérennité du patrimoine biologique comme l'indique l'article 19 de la directive CEE 797/85 qui permet aux Etats Membres "d'introduire des régimes spéciaux nationaux dans des zones sensibles du point de vue de l'environnement".

L'article 19 est encore peu appliqué en RFA et en France, tandis que 25000 ha au Royaume Uni et 4 à 5000 ha aux Pays Bas font l'objet d'accords de gestion.

Pour la France (FNSEA) le problème est de savoir qui pourra rémunérer les agriculteurs.

Pour la Grande Bretagne (Country side Commission), l'article 19 doit avoir pour but un équilibre entre le développement agricole et la protection de l'environnement.

Aux Pays Bas, l'agriculture est en train de tourner une page de son histoire, mais on ne sait pas trop quel sera l'avenir de cette agriculture très industrialisée.

Ce n'est pas seulement l'agriculture néerlandaise qui est à un tournant de son histoire. Le problème est de savoir si la PAC et les politiques nationales doivent continuer à se baser sur un modèle unique (productiviste) sans considération pour le maintien du patrimoine biologique ; l'écosystème sol dans lequel les agriculteurs puisent les ressources alimentaires.

PYRALENE

Il est du ressort de la FFSPN d'agir dans le cadre de la réforme de la PAC, pour intégrer des concepts écologiques aux pratiques agricoles actuelles.

Le livre "Agriculture-Environnement" (sortira en Septembre chez SYROS) écrit par des membres de la FFSPN est une mise sur pages de nos concepts.

Le colloque international "PAC, régions défavorisées et protection de l'environnement" (Toulouse, 16-18 octobre) est une des seules manifestations environnementalistes qui se tiendra en France dans le cadre de la réforme de la PAC.

Des conférences sur le thème PAC-Environnement ont eu lieu en Europe du Nord : Grande Bretagne (Londres, 1985), Belgique (Bruxelles, sept. 85, Ciney, mars 85), Pays Bas (Maastricht, mai 85), RFA (Francfort, Hambourg 1986).

C'est à notre tour de parler et d'agir.

Alors, inscrivez-vous en masse au colloque de Toulouse

Adresse pour s'inscrire :

Gisèle Edmée RICOU
INRA/ESR
BP 27
31326 CASTANET TOLOSAN.

POLLUTION

GROUPE BHOPAL

Dans un communiqué daté du 19.6.86, le Ministre de l'Environnement, M. A. CARIGNON, annonce la création du groupe "Bhopal", ainsi nommé pour l'horreur qu'évoque le souvenir de cette catastrophe.

Ce groupe aura pour but de traiter le problème de l'urbanisation autour des sites à risques.

Actuellement, 6 opérations pilotes sont lancées :

- . La Courneuve (Seine St Denis): Sté PRIMAGAZ
- . Montoir de Bretagne (Loire Atl.) Terminal Méthanier
- . Ablon (Calvados): Poudrerie Grand Quevilly - Notre Dame de Gravenchon (Seine Maritime) ; Sté Cdf Chimie, AZF (stockage de gaz liquéfiés)
- . Pont de Claix, Jarrie, Champagnat (Loire): Rhône Poulenc, Atochen, Distigil (stockage de produits toxiques)
- . Waziers (Nord): sté chimique de la Grande Paroisse.

Les renseignements peuvent être demandés à
Ministère de l'Environnement
DIP - 1, de TAVERNOST, Poste 26.47

Les recommandations aux détenteurs d'huiles usagées sont les suivantes :

. Seuls, les régénérateurs agréés sont actuellement en mesure de détecter la contamination des huiles usagées par les PCB. La collecte et l'élimination effectuées illégalement par des sociétés ou personnes non agréées constituent une menace pour la sécurité et la santé publiques. Ces pratiques ne permettent à aucun moment le contrôle de l'innocuité des huiles collectées et aboutissent le plus souvent à des utilisations dangereuses, comme le brûlage (au cours duquel les PCB sont dégradés en dioxines et furanes émis dans l'atmosphère).

. Il n'existe pas encore de procédé simple et rapide permettant aux ramasseurs de détecter la présence de PCB au moment de la collecte. Il leur a été demandé de prélever, pour chaque enlèvement, deux échantillons, dont l'un est laissé au détenteur. Lorsqu'un lot contaminé est détecté avant régénération, l'analyse des échantillons permet d'identifier le pollueur.

Ceci permet notamment :

- de faire comprendre que la filière de récupération des huiles usagées n'est pas une poubelle commode et gratuite, et surtout pas pour les PCB/PCT, qui nécessitent une élimination spécifique;

- de garantir la bonne foi et le sérieux professionnel de la grande majorité des détenteurs qui agissent en conformité avec la réglementation, dans l'éventualité où leurs huiles usagées se trouveraient mêlées à un chargement pollué.

Les huiles usagées sont un déchet dont le producteur reste responsable, comme de tout déchet. Les remettre à un ramasseur agréé pratiquant l'échantillonnage est la seule garantie qu'elles seront analysées puis éliminées sans risque pour l'environnement et la santé publique.

N.B. Pour tout renseignement concernant la récupération des huiles usagées, l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets tient à la disposition du public un numéro d'appel gratuit (numéro vert): 05.38.39.40

(Communiqué du Ministère de l'Environnement du 19.6.86)





LA FRAPNA COMMUNIQUE :

PYRALÈNE : UNE AFFAIRE TROP COURANTE

La lecture de la presse ces derniers mois pourrait laisser supposer que nous assistons à de véritables séries noires de catastrophes industrielles : après TCHERNOBYL, on apprend subitement que les incidents nucléaires sont monnaie courante ; incidents graves à BUGEY en avril 1984, avaries dans le réacteur de HAMM (RFA) conduisant à l'émission de particules radioactives le 4 mai dernier, trois ouvriers irradiés à La Hague le 20 mai, fuite d'hexafluorure d'Uranium à Pierrelatte le 23 juin, etc...

Ce serait la loi des séries. Puis le Pyralène prendrait la relève du nucléaire avec l'incendie dans un transformateur EDF à Villeurbanne le 29 juin 1986. Alors, seulement, comme par hasard, la presse découvrirait d'autres incidents, à Lyon l'errache le 30 mai, puis Gennevilliers le 1er juin, Feyssine à Villeurbanne et enfin Lille.

La FRAPNA affirme qu'il ne s'agit pas de série noire exceptionnelle : les journalistes se transforment en véritables enquêteurs à l'occasion d'un accident ; ils découvrent peu à peu qu'il n'y a pas une fuite à un moment donné mais bien une série d'incidents et de pollutions chroniques. Le travail journalistique ressemble, pour la circonstance, à un véritable balayage au projecteur qui révèle des reliefs insoupçonnés jusqu'à présent par le grand public.

Or, il faut savoir et répéter que le risque technologique majeur est important et permanent. Il ne sert à rien d'affoler les populations à l'occasion d'une pollution accidentelle plus ou moins spectaculaire.

Mais la sécurité du public passe par sa connaissance et l'information qui lui est transmise doit dépendre de structures indépendantes. Faut-il rappeler le travail de désinformation du Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants (S.C.P.R.I) après TCHERNOBYL ? Faut-il rappeler que les plus hautes instances du département du Rhône, de Villeurbanne et d'EDF annoncièrent à la population le lundi 30 juin qu'il n'y avait eu aucun dégagement de produit toxique alors que ces mêmes instances se retrouvaient au pavillon II de l'hôpital E. Herriot deux jours plus tard pour procéder aux examens médicaux indispensables ?

C'est pourquoi, la FRAPNA demande la création d'une Commission Indépendante d'Information sur les risques Industriels en région Rhône Alpes, équivalent de la Commission Régionale Indépendante d'Information sur la Radioactivité (*) créée après l'accident de Tchernobyl.

Enfin, la FRAPNA demande que les responsabilités soient établies et souhaite que les coûts de la pollution en provenance du transformateur de Cusset (soins médicaux, expertises, intervention des services de sécurité) soient pris en charge par le pollueur lui-même.

(*) C.R.I.I. Rad.
8, rue Louise Gémard
26200 MONTELMAR.

E.D.F FETE LE DIXIEME ANNIVERSAIRE DE SEVESO... A SA MANIERE

Presque 10 ans jour pour jour après la catastrophe de SEVESO le 10 juillet 1976, un simple incendie dans un poste de transformation EDF menace la santé de centaines de personnes, EDF vient de prouver que les nuages toxiques ne viennent pas forcément toujours d'URSS et repose le douloureux problème du coût de la sécurité et de la santé des populations en matière industrielle.

Des solutions alternatives existent pour les transformateurs EDF : ainsi les huiles silicones peuvent remplacer le Pyralène grâce à leurs très grandes capacités isolantes. Contrairement au Pyralène, elles ne dégagent aucune vapeur toxique. Pourquoi EDF n'a-t-elle pas encore changé ses 10000 transformateurs ? Parce qu'on attend toujours qu'il y ait des morts pour installer un feu rouge !

Enfin, la FRAPNA s'étonne d'apprendre que les expertises aient été confiées à la Société RHONE POULENC qui fabrique elle-même le Pyralène ! et les contre expertises par EDF elle-même..

On ne peut être à la fois juge et partie et l'histoire récente du nucléaire a prouvé qu'on ne pouvait pas confier le rôle d'information des populations aux industriels concernés.





TECHNOLOGIES PROPRES

LE MINISTRE DELEGUE CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT A EMIS UN COMMUNIQUE DE PRESSE SUR LES "TECHNOLOGIES PROPRES" DONT LE TEXTE EST LE SUIVANT :

Depuis 5 ans, le Ministère de l'Environnement cherche à encourager le développement des "Technologies propres" dans l'industrie, parce qu'elles présentent de nombreuses vertus.

Elles ont d'abord un intérêt indéniable pour l'Environnement : l'adaptation d'une "Technologie Propre" à l'outil de production est la meilleure garantie de prévention de la pollution.

Il n'y a plus création à la source de pollution, celle-ci étant évitée ou recyclée dans le processus de fabrication.

L'intérêt économique est aussi important : plus de déchets à éliminer, d'eaux usées à traiter donc d'installations d'épuration coûteuses, plus de gaspillage de matières premières, elles sont recyclées ou valorisées en sous-produits, moins de dépenses d'énergie pour cause de moindre consommation et de récupération.

De nombreux exemples montrent que l'investissement productif que constitue une "Technologie Propre" (alors que celui de l'épuration à terme est improductif) est rapidement amorti au regard des économies réalisées et des effets bénéfiques sur la production.

En effet, les "Technologies Propres" exigent réflexion et vigilance pour rationaliser la production à tous les niveaux. Eviter la pollution, lutter contre le gaspillage implique aussi de limiter les risques d'accidents, améliorer la sécurité et les conditions de travail, optimiser les rendements et la productivité, obtenir une meilleure qualité des produits fabriqués.

Enfin, les "Technologies Propres" réunissent tous les atouts pour l'exportation, non seulement vers les pays industrialisés qui ont les mêmes exigences de protection de l'environnement que la France mais aussi vers les pays en voie de développement soumis à des contraintes économiques qui leur interdisent le gaspillage.

Il est donc tout à fait justifié de considérer que dans la conjoncture économique actuelle, les "Technologies Propres" s'inscrivent dans l'effort d'innovation des entreprises pour acquérir une meilleure compétitivité en dépensant moins pour produire mieux.

LES LAUREATS 1985

Le prix "Technologie Propre" de 1985 a été attribué à la Société MANVILLE DE FRANCE située à WISSEMBOURG dans le Bas Rhin.

En effet, la réalisation d'une "Technologie Propre" dans cette entreprise qui fabrique des panneaux d'isolation thermique a permis, non seulement de réduire la pollution de l'air et de l'eau, mais aussi de valoriser dans la production des déchets d'entreprises de la région.

La Société GEVELOT à LAVAL (Mayenne) a reçu la mention spéciale du jury pour la modification de son procédé de forgeage à froid. On obtient ainsi une réduction considérable de la pollution issue des traitements de surface qui sont nécessaires avant chaque opération de déformation d'une pièce par la mise en place d'une presse multiposte.

PRIX "TECHNOLOGIE PROPRE"

Le Ministère de l'Environnement lance un appel aux candidatures pour le Prix "Technologie Propre" qu'il décerne chaque année à la personne ou à l'équipe qui a réalisé un tel progrès technologique dans son entreprise

Parmi les critères pris en compte pour désigner le lauréat des 50 000,00 F du prix, figurent les effets positifs sur l'Environnement, le caractère novateur du nouveau procédé, son intérêt économique ou encore l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail dans l'usine.

Adressez vos candidatures avant le 1er octobre 1986 à l'adresse suivante :

Ministère de l'Environnement
Direction de la Prévention des Pollutions
Mission "Technologies Propres"
14, bd du Gal Leclerc
92524 NEUILLY/SEINE Cédex.

Pour tout renseignement :

Tél. 47.58.12.12 poste 26.16



L'ARBRE LE PLUS RARE DU MONDE EN PERIL

ENQUETE PUBLIQUE DE TOLOCHIMIE

British Airways, le gouvernement de l'île Maurice les Jardins botaniques de Kew en Angleterre et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources (IUCN) ont mis sur pied un plan de sauvetage en ce qui concerne le *Ramosmania heterophylla*, communément appelé "café marron", sur l'île mauricienne de Rodrigues. Il ne reste qu'un seul arbre de ce genre au monde et les scientifiques ont repoussé la dernière tentative de bouturage car l'arbre a souffert du vent et des attaques d'insectes qui l'on laissé très affaibli. L'arbre mesure un mètre de haut. Il est protégé par une clôture car on craint qu'il ne soit coupé par des villageois à la recherche de bois de feu ou par des personnes bien intentionnées voulant prélever des boutures pour tenter une transplantation.

Appartenant à la famille des caféiers, *Ramosmania* est un genre monotypique, c'est à dire qu'il ne compte qu'une seule espèce. Endémique à l'île Rodrigues, il n'a pas de parent proche. On dit que le dernier café marron est utile à plus d'un titre mais il est surtout réputé comme antidote à la "gueule de bois" ou aux maladies vénériennes.

On avait perdu trace de l'espèce depuis 1940. C'est grâce à l'initiative d'un enseignant local qui avait demandé à ses élèves de rechercher des plantes rares que le dernier café marron, l'arbre le plus rare du monde, fut découvert en 1980. Depuis, les scientifiques de l'IUCN luttent pour le garder en vie. Des animaux broûtaient ses pousses jusqu'à ce que l'on installe une clôture de protection mais, en décembre 1985 le Centre mondial de la conservation, en suisse, recevait un télégramme indiquant que l'arbre était envahi par "un arachnide non identifié". L'arbre le plus rare du monde était attaqué par une cochenille.

Les botanistes déconseillèrent tout traitement chimique car l'arbre, faisant partie de la famille des caféiers, est extrêmement sensible. Une spécialiste mandatée par l'IUCN et le World Wild life Fund et travaillant sur place, à l'île Rodrigues, prit finalement la décision qui sauva l'arbre. A la consternation générale, elle traita l'arbre avec un simple liquide à vaiselle... et cela, avec succès! Selon les botanistes, c'est un traitement infailible contre les attaques de cochenilles. Il n'en reste pas moins que l'arbre est trop affaibli pour qu'on puisse prélever des boutures et les envoyer à Kew.

Communiqué par UICN.

LETTRE OUVERTE ECRITE AU PREFET DE LA HAUTE GARONNE PAR UMINATE

TOLOCHIMIE, site industriel de la zone sud de Toulouse, répertoriée comme risque technologique majeur veut notablement augmenter sa fabrication d'isocyanate par phosgénation. C'est l'objet de l'enquête publique fixée par le Préfet de la Haute Garonne du 7 juillet au 7 août 1986.

L'Union Midi Pyrénées Nature et Environnement (UMINATE) demande au Préfet de reporter l'enquête publique hors des périodes de grandes vacances pour qu'une vraie consultation de la population ait lieu.

La récente réforme de la procédure d'enquête publique, avait, rappelons-le, pour objectif de la démocratiser.

La demande associative est d'autant plus fondée que le site industriel de Toulouse Sud n'est pas au "top niveau" en matière de sécurité et fait actuellement l'objet d'une étude de sûreté selon la directive Seveso.

Toulouse, le 24 juin 1986.



LOIRE

Suite au communiqué sur la Loire vivante paru dans la Lettre du Hérisson du 1.7.86 :

La coordination du Comité de Sauvegarde du Bassin de la Loire est assurée par la FRAPEC (Fédération régionale des Associations de Protection de l'Environnement du Centre).

FRAPEC LOIRE VIVANTE
Maison de la Nature
71, avenue Charles Peguy
45800 ST JEAN DE BRAYE
Tél. 38.83.00.80

Compte rendu

A 9 h 30, la réunion est ouverte par F. SOLMAYRE, Président de la Fédération de Protection de la Nature en Haute-Loire, qui, rappelle que ce rassemblement fait suite à la réunion du 15 mars 86 organisée par la FRAPNA-42, à St Etienne.

Puis M. SOULHAC, Président de la Fédération de Pêche de Haute-Loire et Président des Fédération de Pêche du Massif Central ouvre le débat par un exposé résumant la position des pêcheurs vis à vis du projet de l'EPALA. Son analyse porte d'abord sur le fond, puis sur la forme.

Sur le fond : il rappelle qu'il s'agit surtout par ces aménagements de protéger les quartiers de Tours construits illégalement en zone inondable, d'assurer l'alimentation en eau potable des populations situées à l'aval du cours de la Loire, ainsi que l'irrigation des terres agricoles, l'alimentation en eau des industries, le refroidissement des centrales nucléaires, et un soutien à la navigation.

Sur la forme : il rappelle que ce projet a été établi sans aucune consultation, aucune concertation. Le projet rassemble les collectivités locales surtout grâce aux compensations qu'il leur apportera (financière ou en installations de loisir) - Sur le plan financier ce projet est un gouffre. M. SOULHAC signale que l'EPALA a fait une demande de fonds à la CEE.

Tout en insistant sur le fait qu'il faut considérer ce projet d'aménagements dans sa globalité et non localement, il signale que pour le barrage de Serre de la Fare l'EPALA, pour convaincre les populations, pratique le chantage à la crue. Cet aménagement presque unanimement repoussé avant la crue de septembre 80, est maintenant soutenu par tous et Pêcheurs et Protecteurs de la Nature qui refusent le projet sont traités d'assassins.

Enfin M. SOULHAC annonce que la circulation de l'information va s'accroître au niveau des pêcheurs notamment très prochainement à l'occasion d'un Congrès à Argers et de la réunion des Fédérations départementales du Massif-Central. Sentant cette mobilisation, l'EPALA a récemment proposé la participation des Pêcheurs à la commission technique.

M. COULET : signale que la protection de la Loire est inscrite comme objectif principal de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature pour 86-87.

Mme COULET : rappelle que si le milieu aquatique est très menacé par le projet comme l'a montré M. SOULHAC. En tant que protecteur de la nature nous devons mettre aussi l'accent sur les milieux semi aquatiques et terrestres qui seront atteints (territoires menacés par les barrages, prairies inondables qui ne seront plus soumises aux crues à cause des endiguements etc...) et par conséquent toute une faune et une flore menacées. Elle pense de plus qu'on ne peut accepter que soient engagées sur la Loire toutes les erreurs de gestions de ressources en eau faites sur le Rhin et sur le Rhône.

M. PECHERAT (FRAPPC) indique que le Haut Comité de l'Environnement a été mis devant le fait accompli quelques jours avant la signature du protocole le 13 février 86.

Mme COULET : la réunion ne devrait cependant pas être centrée sur les constats, tout le monde étant ici convaincu de la nécessité de protéger la Loire. Il faut maintenant voir comment il faut agir, et dans un premier temps voir dans quel domaine nous devons mener notre action.

M. GUINARD (FRANE-SEPNAC) pense qu'il faut maintenant agir en critiquant chaque objectif de l'EPALA. Quelle efficacité pour les barrages écrêteurs ? Le soutien d'étiage ? La qualité des eaux ?

Les associations des pêcheurs de saumons s'interrogent sur la gestion des barrages ? Des doutes sont permis - quand ont été envisagés les barrages à Villiers

.../...

M. DEMAURE (SEPNAC) attire l'attention de tous sur les arguments que nous utiliserons qu'ils soient solides :

M. COULET : il s'agit peut-être d'abord de s'attaquer au problème de l'efficacité des barrages à l'égard des crues pour démontrer le chantage de l'EPALA. C'est donc un problème d'hydraulique.

R. FAURE (FRAPNA-42) : pour ce qui est de la gestion des barrages, de leur efficacité dans la régularisation des Fleuves il existe des études comme la thèse de STARON.

M. DEMAURE : encore une fois, attention à nos arguments, les points techniques sont particulièrement difficiles à étudier pour nous, associations...

R. FAURE : Utilisons le système de modélisation adopté par les aménageurs pour constater notre argumentaire. Tirons partie des réalisations précédentes (Rhône, Rhin, Aube...)

M. COULET : ne pourrait-on pas demander une contre expertise hydraulique à un bureau d'étude compétent et indépendant. C'est bien sûr un problème financier.

M. DEMAURE : pense que c'est possible.

La FRAPNA-42 connaît un bureau d'étude à St Etienne.

M. SOULHAC : les pêcheurs pourraient participer à un financement, d'une telle étude mais, attention, est-ce le moment de faire des études ? L'EPALA a lancé son programme c'est du concret, il nous faut être plus concrets nous aussi. Nous devons demander une concertation préalable et globale.

Mme COULET : en effet, ça devrait être une de nos premières revendications. Mais, par ailleurs, sur le terrain nos associations pourraient dresser un inventaire des habitats, industries et installations diverses construits en zone inondable dans tout le bassin.

M. FAURE : le rapport (CHAPON) a mis en place des "Plans de Val". Dans le Roannais, nous avons assisté alors à une forte demande en digues par les agriculteurs pour la protection des berges. Le risque est grand de voir cette pratique se généraliser. d'autant plus que la gestion des barrages serait, soit-disant, plus facile une fois que toute une rivière est endiguée. Pour contrer cela, il faudrait créer un conservatoire des rives du fleuve. Il faudrait créer un "lit majeur publique" ou éventuellement acheter des terres.

Mme COULET : signale à cet égard que l'argumentaire fourni par le Ministère de l'Environnement au Haut Comité de l'Environnement comporte un paragraphe à ce sujet dans lequel l'argument est balayé. Le coût de l'opération serait trop élevé. Il serait intéressant de voir le problème de près.

M. DEMAURE : signale les problèmes liés aux cultures maraîchères en basse-Loire, qui s'installent dans le lit mineur, et qui demandent protection par la suite.

Mme COULET : d'où l'importance d'un bilan des installations, des constructions et aménagements en zones inondables sur tout le Bassin.

Une association de Protection de la Nature propose alors que les associations fasse un relevé systématique des POS.

.../...

Mme COULET : pense qu'il serait bon maintenant de faire le point sur les menaces concernant le patrimoine naturel.

M. SOLEILHAC : en ce qui concerne les poissons, la menace pèse surtout sur les grands migrateurs anadromes et catadromes. Le système ligérien est riche en Saumon, mais aussi en Truites de mer, Larrons, Anguilles ; quelques Alloses enfin remontent encore. Pour le Saumon qui se maintient avec de faibles effectifs, il faut signaler que les zones de frayères se sont considérablement réduites avec le barrage de POUTES lui interdisant l'accès du Haut-Allier. Un ascenseur vient d'être réalisé, mais le débit réservé est pratiquement insuffisant pour que les saumons y parviennent ! Attention donc aux pressions à ce niveau. Bien des ouvrages ne sont pas encore dotés de passes à poissons (ex. Villerest) et quand elles existent, encore faut-il que le débit réservé soit suffisant pour que les migrateurs puissent atteindre ces passes. Il existe en France un spécialiste de ces problèmes M. LARIGIER.

Mme COULET : précise que pour le barrage de Serre de la Fare l'étude piscicole est confiée au C.S.F. de Clermont-Ferrand.

M. LALLEMAND : il existe un solide dossier sur les poissons migrateurs réalisé par le Club des Pêcheurs Sportifs Forez-Velay et qu'ils nous ont transmis.

M. SOLEILHAC : rappelle que le déficit économique de la France pour le Saumon est d'un milliard ann. (soit 1000 tonnes importées). Il faudrait chiffrer la perte économique pour l'Allier. Il faut encourager aussi la pêche que ces aménagements inflige à tous les fabricants de matériel de pêche.

Mme COULET : Qu'en est-il de la faune et de la flore terrestre ? Du plan Ornithologique par exemple ?

M. LALLEMAND : pour la rivière Allier, sa richesse vient de ce que le régime hydraulique crée une mosaïque de milieux différents dans le val (Médardes par érosion des berges). Tout aménagement tend vers une banalisation du lit et naturel, donc de la faune, de la flore....

Mme COULET : les prairies bordées de la Esasse-Loire sont un des derniers grands bastions du râle de génés en France...

M. FAURE : il faut attaquer en justice sur la fait que tant pour les poissons, que pour les oiseaux nous avons affaire à des espèces protégées, et leur milieu de vie ne doit pas être modifié (arrêté du 4 Octobre 85).

Une association ornithologique signale les méfaits des variations de niveau occasionnées par les remèdes des barrages. On assiste actuellement à une diminution des sites de reproduction des Sterne, et, dans les plaines inondables, diminution des Courlis cendrés.

Une association de naturalistes rappelle que l'Allier est une rivière classée ainsi que la Loire en aval du Bec d'Allier.

La Fédération de Cassa de la Hte Loire déclare que les zones destinées à être noyées par le barrage de Serre de la Fare abritent du gibier (Chevreuil et Sanglier). Les barrages empêchent les déplacements de gibier, empêchent les échanges.

Mme COULET : il semble qu'un des rôles des associations serait de réaliser un inventaire des espèces protégées menacées et des milieux menacés.

.../---

M. GIGAUT : (C.C.A.) signale qu'il réalise un inventaire faunistique sur la Loire et l'Allier en Haute-Loire.

M. DEMAURE : ajoute qu'il faudrait de plus établir un dossier juridique concernant tous les problèmes soulevés à ce niveau par le projet de l'EPALA. Il rappelle que la FFSPN vient de signer une convention avec Maître ROCHE.

Mme COULET : propose d'aborder les problèmes liés au tourisme ainsi que les problèmes économiques en général.

M. PERCHERAT : signale que le projet comprend des aménagements grandioses en Esasse-Loire pour le tourisme de loisir par bateau-mouche etc.... Une étude de faisabilité concernant le tourisme à moteur est en cours.

M. DEMAURE : explique que le lit de la Loire à l'aval a été surcreusé par les extrauteurs de granulats ce qui entraîne la remontée de l'onde de marée et un rarrage important (il a augmenté d'un mètre cinquante en 20 ans à Ancenis). Il y a remontée vers l'amont des eaux saumâtres, et de la vase. Celle-ci, découverte à l'Esasse basse, donne un aspect particulièrement inesthétique. Ce qui nuit au tourisme. Plus à l'amont, à cause des extractions de granulats il y a eu effondrement des berges qui ont donc été stabilisées par des enrochements ce qui aussi nuit à l'esthétique des paysages et inquiète certains élus.

Plusieurs personnes interviennent pour signaler que le "montage" financier devrait être étudié de près. Toutes les considérations des naturalistes ne sont pas prises au sérieux il n'y a que l'argent qui compte.

Mme COULET : pense qu'il faudrait là aussi, comme pour les problèmes hydrauliques pouvoir faire appel à des personnes qualifiées comme ce qui a été fait pour le cas du barrage de Loyettes sur le Rhône.

M. BRUNEL (Société Protection des Paysages) pense qu'il faut poser le problème des paysages conjointement avec les problèmes du tourisme.

M. FAURE : l'argument touristique d'un département comme la Haute-Loire, réside dans ses paysages. Qui viendra visiter la Haute-Loire pour ses barrages ? L'Art. 16 de la Loi 1976 pourrait être utilisé ?

encore une fois dépassons des projets de réserves naturelles.

M. SOLEILHAC : la réactivation d'un tourisme de pêche est un atout économique, mais méfions-nous que l'on nous oppose des projets... touristiques.

M. GIGAUT : le tourisme est considéré par la région Auvergne comme un atout économique important pour l'avenir.

M. BORDES : (FFN Hte-Loire) le tourisme naturaliste est en voie d'extension, c'est un de nos arguments.

Une association de protection de la nature signale qu'il existe pour l'Allier un contre dossier touristique.

L'Association des Pêcheurs du Saumon rappelle à propos des plans d'eau de loisir offerts par les barrages, qu'un barrage écrêteur de crue doit être vide en été et ne peut servir de plan d'eau de loisir. Sauf si, comme à Villerest on le vide brusquement au début septembre avant les pluies d'automne ; ceci en provoquant une vague énorme qui lessive tout sur son passage....

M. FAURE : le tourisme de plan d'eau concentre les touristes en un seul endroit alors que le tourisme de nature a l'avantage d'être diffus et de profiter à l'ensemble d'un territoire.

.../...

M. BORDES : complète le panorama "Patrimoine" en évoquant le patrimoine archéologique. Dans un projet de barrage il y a obligation de réaliser une étude sur la présence éventuelle de restes archéologiques des terrains mis par la suite hors de portée. Il signale à cet égard que le projet de Serre de la Fare comporte plusieurs sites archéologiques intéressants (Paléolithique, Mésolithique, Gallo-romain)

La séance est levée à 12 h 30 pour le repas.

Reprise de la réunion à 15 h.

Mme COULET : pense qu'il serait bon avant de clore sur l'inventaire des problèmes posés par les aménagements de la Loire, d'aborder le domaine de l'alimentation en eau potable. M. BRODHAG (FRAPNA-Loire) a en effet signalé cette lacune.

M. GUINARD : le barrage de Chambonchard, sur le Cher, a pour principal argument le meilleur d'étiage et l'alimentation en eau de Montluçon. Or une étude sérieuse réalisée par le Comité de défense montre que les prévisions de consommation d'eau de la ville doivent être révisées à la baisse. Cependant une augmentation du niveau d'étiage permettrait une dilution de la pollution et cela intéresse le C.S.P. de Clermont. En revanche, il semblerait que Commentry aurait des besoins en eau potable. Le débit d'étiage calculé pour Chambonchard serait de 10 m3/s supplémentaires c'est un débit excessif et certainement justifié par des projets de maïssiculture 2 à 3m3/s supplémentaires suffiraient.

M. BRODHAG : demande à ce que la réunion soit plus centrée sur des choses concrètes :

- 1) créer une structure de défense ;
- 2) S'appuyer sur le document fourni par le Ministère de l'Environnement au Haut Comité pour contrer cet argumentaire ;
- 3) Exiger une concertation globale.

Il faut avant tout stopper le programme.

Mme COULET appuyée par M. DEMARRE pense que les 2 attitudes sont complémentaires :

- établir un contre dossier solide ;
- exiger une concertation globale ;
- avant tout créer une structure.

Une discussion s'engage et débouche sur la création d'un Comité de défense intitulé "Loire vivante - Comité de Sauvegarde du Bassin de la Loire"

Le Comité rassemblera des représentants des associations de protection de la nature, des associations de pêche, et de toute association d'usagers désireuse de participer à la sauvegarde du Bassin de la Loire (Association de défense des paysages, randonnées pédestre, équestre, canoë Kayak etc....).

Ce Comité comprendra un nombre restreint de personnes. Il devrait rassembler des représentants au niveau régional des associations concernées. Ce Comité serait un Comité de coordination national.

Le lieu d'accueil et de centralisation sera la FRAPEC à Orléans : Maison de la Nature, 71 rue Charles Peguy, 45800 St Jean-de-Braye, Tél. 38.83.00.80. Permanent Thierry FILIPPI.

.../...

Il est proposé que "Loire vivante" soit officiellement mis en place dès septembre 86 et que le comité reçoive le parrainage des organisations nationales (FFSPN, Fédération nationale des pêcheurs etc...) et ceci avec invitation des Elus, des Administrations, des D.R.A.E. et de l'EPALA (!).

Enfin, le bilan des actions à prévoir est dressé :

- Dresser une critique sérieuse du document fourni par le Ministère de l'Environnement au Haut Comité de l'Environnement ;

- Entreprendre deux grands types d'action :

* Au niveau central,

- Obtenir de la part de professionnels, et à titre créneux une contre expertise hydraulique, une contre expertise économique ;
- Faire un bilan des textes juridiques ;
- Réaliser un bilan bibliographique de tous les textes et rapports existant sur le Bassin de la Loire (Ecotek....) ;

* Au niveau local,

- Obtenir de la part des associations ;
- Un inventaire des PCS pour relever toutes les installations situées dans des zones inondables ;
- Un inventaire des Espèces et Espaces ;
- Rechercher par les ouvrages prévus (entre autre les frayères) ;
- à protéger de façon impérative quelque soit leur localisation dans le Bassin de la Loire.

Une étude destinée à confronter le cahier des charges du barrage de Villerset et la réalité de la gestion de ce barrage. Etude prise en charge par la FRAPNA-Loire.

Par ailleurs, il est signalé que Laurent CHABONNIER, prévoit de tourner un film sur la Loire en 1987. Ce tournage durera 2 ans. Il cherche un financement.

Enfin, le communiqué ci-joint, destiné à la Presse, a été élaboré et approuvé par l'assemblée.

La séance est levée à 18h 15.

Compte-rendu rédigé conjointement par

M. LILLEMANT

Mme COULET

FAUNE



POTEAUX P.T.T.: 8000 OBTURATIONS EN 2 ANS DANS LE RHONE... POURQUOI PAS VOUS ?

En juillet 1985, le CO.SI.LYO FRAPNA Rhône avait obtenu l'embauche de deux de ses adhérents comme auxiliaires des PTT pour obturer les poteaux métalliques creux. Le travail, systématique le long des lignes, s'effectue avec un nouveau matériel. Il s'agit d'une perche qui permet d'obtenir rapidement depuis le sol dans de bonnes conditions de sécurité.

A la fin du mois, 4000 (quatre mille!) poteaux avaient reçu leur capuchon.

Impressionnés par le résultat, les télécommunications reconduisent en juillet 86 l'opération en collaboration avec le CO.SI.LYO FRAPNA Rhône.

En 2 ans, 8000 poteaux auront donc été bouchés à un coût très largement inférieur à celui des marchés sous-traités aux entreprises privées.

Autre avantage : les Télécommunications font enfin leur travail de manière massive sur des zones prioritaires désignées par le CO.SI.LYO FRAPNA Rhône et le CORA Rhône.

Pour les associations qui souhaiteraient mener une telle action dans son département, les contacts à prendre avec les PTT doivent se faire au niveau des Centres de Construction des Lignes (au nombre de 5 à 10 par département) adresses disponibles aux directions régionales des Télécommunications.

Les avantages du système des auxiliaires PTT (simplicité administrative, assurance...) ont fait que lors d'une récente réunion avec la Direction régionale Rhône-Alpes des Télécommunications, c'est cette formule qui a été définie comme celle à adopter en priorité pour solutionner ce problème.

Pour tout renseignement complémentaire :

COSILYO FRAPNA RHONE
39, quai St Vincent
69001 LYON
Tél. 78.28.48.84



ANIMAL CONNEXION EN GUYANE :

LE DÉBUT DE LA FIN ?

Alors que la Guyane constitue une plaque tournante très importante du trafic animalier de l'Amérique du Sud vers les pays de la Communauté Européenne, des arrêtés ministériels protégeant la plupart des espèces menacées en Guyane viennent d'être publiés au Journal Officiel.

Depuis près de 10 ans, les associations de protection de la nature réclamaient que les listes d'espèces protégées de Guyane soient publiées afin que cesse le scandaleux trafic qui existe avec le département français.

En effet, la Convention de Washington qui réglemente le commerce des animaux et des plantes menacées, ne concerne que le commerce international.

De nombreux trafiquants introduisaient facilement en fraude, des animaux du Brésil, du Surinam, du Paraguay, de Bolivie (voire d'Argentine ou de Colombie), en Guyane Française puis les ramenaient en France comme s'ils étaient capturés en Guyane.

Après la scandaleuse affaire d'Orly en juillet 85, le Ministère de l'Environnement acceptait de prendre en considération les propositions des associations de protection de la nature.

Des textes publiés au Journal Officiel permettent la protection totale (interdiction de capture et de commerce) des espèces les plus menacées de mammifères, oiseaux et reptiles et interdisent le commerce et le transport (limité à la Guyane ou au reste de la France selon les cas) de quelques mammifères, de la plupart des oiseaux, de très nombreux reptiles et de tous les amphibiens présents en Guyane.

La Fédération Française des Sociétés de protection de la Nature se félicite de la parution de ces textes et forme le vœu qu'ils contribueront efficacement à la protection du patrimoine naturel du département d'outre-mer qu'est la Guyane

Un dossier de presse très complet sur le trafic des animaux est à la disposition de la presse sur simple demande à :

FFSN
Maison de Chevreuil
57, rue Cuvier
75231 PARIS Cédex 05

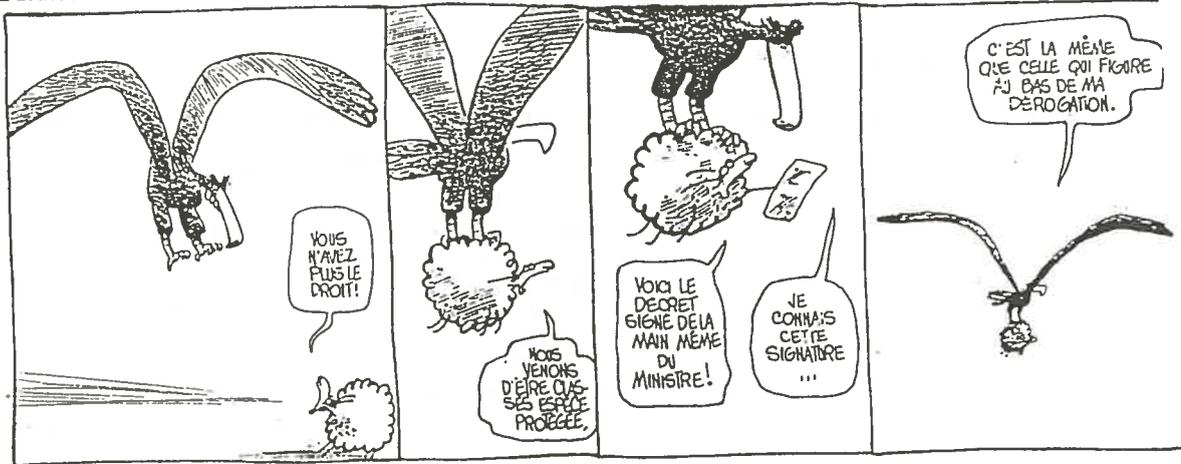
ou par téléphone: 43.36.79.95.



le



LE BARON NOIR



Xème COLLOQUE FRANCOPHONE DE MAMMALOGIE

Lundi 13 – Vendredi 17 octobre 1986

Animation : «Les Mammifères : les connaître, les protéger»
Expositions, films, visites, concours de dessins d'enfants.

Vendredi 17 octobre

Visite du Marais de Pagny sur Meuse.
Remise des Prix grand hall de l'hôtel de ville.
Soirée débat : «Les Grands Carnivores : prédation, gestion, protection».

Samedi 18 octobre

8 h 00 - 10 h 30 : Accueil - Panneaux muraux
10 h 30 - 11 h 00 : Séance d'ouverture
11 h 00 - 12 h 30 : Session inaugurale
Pr. R. PUJOL : La Gestion des Mammifères : évolution historique du savoir et des idées.
T. LECOMTE : Utilisation et gestion d'herbivores domestiques rustiques dans une optique de rééquilibrage biocénotique.

Repas

14 h 15 - 15 h 45 : *Gestion des Rongeurs*
Pr. LORGUE : Rongeurs anthropophiles
Dr. A. MEYLAN : Petits mammifères et agriculture
Dr. G. EROME : Histoire contemporaine des relations Homme-Castor
15 h 45 - 16 h 15 : Pause - Panneaux muraux
16 h 15 - 17 h 45 : *Gestion des Ongulés*
Dr. ZEJDA : Comportement du Chevreuil dans les habitats ouverts
F. KLEIN : Gestion du Cerf à la Petite Pierre
J. VASSANT : Gestion du Sanglier de 1975 à 1985 dans le Département de Haute Marne.
17 h 45 - 18 h 00 : Pause.

NANCY
VANDŒUVRE ET VILLERS
18-19 OCT 1986

18 h 00 - 19 h 15 : *Gestion des Carnivores*

Réintroduction du Lynx :
U. BREITENMOSER : 14 ans d'expérience en Suisse.
V. HERRENSCHMIDT : Situation du Lynx dans l'Est de la France ; résultat de l'expérience de réintroduction dans les Vosges.
M.F.A. AUBERT - O. ROBOLY : Prophylaxie de la rage : contribution à la connaissance des populations de renards par l'exploitation des données de tir de nuit.

19 h 15 - 19 h 30 : Conclusion des Sessions par
M. PASCAL (I.N.R.A. - laboratoire de la faune sauvage et de cynégétique).

Dimanche 19 octobre

Matinée : Panneaux muraux
Assemblée Générale de la SFEPM
Réunions des groupes thématiques
Table ronde sur l'Ours

Repas

Après-midi : Communications libres
14 h 15 - 16 h 15 :
P. GAUTHIER & G. GONZALEZ : Grande faune de montagne et impact humain, l'exemple du Bouquetin dans les Alpes et les Pyrénées.
P. PFEFFER : Gestion et exploitation des Grands ongulés d'Afrique.
F. QUIQUEREZ : La réintroduction du Chamois dans les Vosges 1956
H. MAURIN : Les comptes du Patrimoine Naturel : applications aux mammifères sauvages.

GEML - Xe CFM-F- 54200 LAGNEY



UN BON EXEMPLE

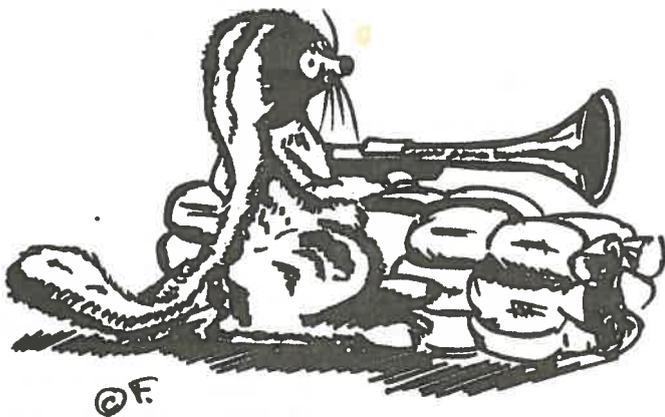
"Femme actuelle" a publié récemment cette histoire de blaireau.

Les lecteurs de la Lettre du Hérisson comprendront que cela ne s'est pas passé en France.

"On ne bâcline pas avec les droits du blaireau"

Complètement fous ces Anglais, répète-t-on à tous les étages de la "Conoco", une compagnie pétrolière qui a son siège à Dallas. Aux Etats-Unis, le temps c'est de l'argent. Aussi, lorsqu'ils ont appris que les premiers sondages d'exploration effectués dans le Surrey, en pleine campagne anglaise, avaient été brusquement interrompus, les gros bonnets de la compagnie américaine se sont arraché les cheveux. Il leur avait fallu deux années de lutte acharnée pour venir à bout des protestations des écologistes et des habitants du petit village de Normandy et obtenir du gouvernement britannique l'autorisation de procéder aux premiers forages.

Mais voilà! La présence d'un blaireau solitaire juste en dessous du site prévu pour l'excavation a suffi à tout remettre en cause. Pas question de troubler la quiétude du paisible plantigrade. Les ouvriers ont posé leurs pioches, les machines se sont tues. Les ingénieurs américains vont devoir prouver au ministère de l'environnement que les droits du blaireau à son domicile seront intégralement respectés et que les travaux prévus prendront en considération la superficie de son espace vital. Pour cela, il leur faudra choisir : creuser plus loin, ou bien patienter jusqu'à ce que le blaireau meure de sa "belle mort".



FFSPN/FNSAFER

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES SOCIÉTÉS DE PROTECTION DE LA NATURE

MM. Etienne LAPEZE, président de la Fédération Nationale de Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (FNSAFER) et Pierre DELACROIX, président de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (FFSPN) ont signé le 26 juin un accord visant à renforcer la collaboration entre les deux organismes.

Depuis longtemps déjà, la FFSPN et ses associations membres se préoccupent de la sauvegarde des espaces naturels fragiles. Elles assurent avec succès la préservation et la gestion de plusieurs milliers d'hectares de milieux naturels en France.

Depuis plusieurs années, elles se sont engagées dans une vaste campagne de sauvegarde des espaces naturels, en procédant à des acquisitions de terrains d'un intérêt écologique majeur. La FNSAFER par son rôle déterminant en matière de foncier rural est apparu comme le partenaire privilégié des protecteurs de la nature soucieux de mener à bien une telle politique. L'accord FNSAFER/FFSPN marque le début d'une collaboration efficace en matière de politique foncière en France. Il ouvre de nouvelles perspectives sur une politique contractuelle d'achats de terrains au niveau des régions.

La collaboration étroite entre les SAFER et les associations de protection de la nature devrait permettre de mieux saisir les opportunités foncières, de coordonner leurs interventions respectives sur les milieux à grande valeur biologique et de préparer activement une véritable politique nationale du patrimoine naturel.

Cet accord pourra en particulier se matérialiser par :

en ce qui concerne les SAFER :

- des rétrocessions de sites naturels acquis à l'amiable, détenus dans le stock de la SAFER, dont la protection présente un intérêt.

Ces rétrocessions devront s'effectuer à des tarifs raisonnables, compte tenu de la valeur patrimoniale de ces sites et des moyens financiers limités des associations à but non lucratifs.

- des rétrocessions à des associations reconnues d'utilité publique, dans les conditions prévues au 2^e paragraphe de l'article 15 de la loi du 5 août 1960 fixant les limites des superficies qu'une SAFER peut rétrocéder à des institutions déclarées d'utilité publique.



TOURISME

PARC NATIONAL DES PYRENEES OCCIDENTALES

DÉCLASSEMENT OU PAS ?

— le cas échéant, d'interventions prévues par la dernière phrase du 1er alinéa dudit article 15 révoquant que les SAFER peuvent en exécution d'une convention, concourir à la réalisation des opérations d'aménagement foncier fixées à l'article 1er du Code Rural.

Des conventions particulières fixant les modalités financières des rétrocessions pourront être signées entre les parties afin que soient respectés les délais réglementaires de détention des biens acquis par les SAFER.

Cette convention pourrait être ratifiée par la FFSPN qui prendrait elle-même l'engagement d'acquiescer, dans l'éventualité d'une défaillance de l'association.

En ce qui concerne la FFSPN

— l'information de ses associations membres sur les dispositions présentes leur permettant d'engager un contact fructueux avec les SAFER. A chaque fois que cela sera possible, les Associations membres de la FFSPN prendront contact avec les SAFER afin de déterminer avec elles du devenir des sites biologiques.

— l'apport aux SAFER d'un soutien logistique et scientifique visant à localiser les sites naturels à grande valeur biologique.

La beauté et la diversité de notre pays dépendent de la conscience avec laquelle les hommes prendront en compte le formidable héritage naturel qui leur est légué. Sa survie ou son déclin repose sur la responsabilité de chacun d'entre nous.

CLASSEMENT DU SITE DE LOYETTE (AIN)

Par la plume de Philippe LEBRETON, la FRAPNA vient d'écrire à M. Alain CARIGNON pour lui faire part de son amertume en constatant l'inertie et l'impuissance d'un gouvernement face à certains lobbies.

Il se déclare prêt à apporter son aide en lui adressant la motion adoptée par la FRAPNA le 28.6.86.

Des copies de sa lettre sont adressées au Président de la République, au Premier Ministre ainsi qu'aux 3 autres ministres que ce problème concerne.

En cette période de décentralisation, les appétits des élus et responsables locaux sont particulièrement aiguisés.

Le patrimoine naturel national, qu'il s'agisse des parcs nationaux ou d'autres richesses biologiques, est un mets de choix. Ainsi en va-t-il du projet d'aménagement touristique du Col du Somport dans le parc national des Pyrénées Occidentales. Un groupe d'agents de ce parc vient de réaliser un document d'une trentaine de pages que tous ceux qui s'intéressent au devenir des parcs nationaux devraient se procurer (dossier Somport. Aménagements, déclassement- Section syndicale SNE-CFDT, Parc national des Pyrénées GABAS 64440 LARUNS).

C'est un élément à verser au dossier des projets de déclassement en attendant l'hypothétique publication du rapport Betolaud dont le Ministère de l'Environnement n'a publié qu'une "interprétation"...

J.P. RAFFIN

EN BREF

EN SOUVENIR DU RAINBOW WARRIOR ET DE FERNANDO PEREIRA

A AUCKLAND, en Nouvelle Zélande, le 10 juillet 1985, des agents des services secrets français ont fait exploser deux bombes contre la coque du Rainbow Warrior, navire appartenant à l'Association écologique et non violente GREENPEACE. Cet attentat a coûté la vie à Fernando Pereira, un des membres de GREENPEACE alors à bord du navire, et a entraîné la perte de ce dernier.

Cette affaire concerne d'abord l'exercice de la liberté d'expression dans notre pays ainsi que le respect de la vie et des biens des personnes qui en contestent pacifiquement la politique.

Les personnes qui condamnent une telle atteinte aux droits démocratiques sont invitées à se joindre à l'hommage que GREENPEACE rend à la mémoire de Fernando Pereira.

La cérémonie aura lieu le jeudi 10 juillet 86 à 19 h devant la dalle des Droits de L'homme sur le parvis du Trocadéro à Paris.

GREENPEACE.

EN BREF

M. Pierre MEGNIN, Président de la Fédération Départementale des Associations de protection de la Nature du Doubs et membre du CNPN, vient de décéder brutalement. La protection de la nature perd un militant de valeur.

La FFSPN présente ses sincères condoléances à sa famille et à tous les militants du Doubs et de la Franche Comté.

10^e ANNIVERSAIRE DE LA LOI DE PROTECTION DE LA NATURE

Le 10 juillet 1976, le Parlement Français a adopté la loi relative à la protection de la nature.

Article 1 : la protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général.

La FRAPNA tenait à fêter le 10^e anniversaire de la loi de protection de la nature en France. Elle souhaite que ce jour soit vécu comme une trêve : qu'aucune pollution ne nous arrive de l'Est comme de l'Ouest et que personne ne vienne rappeler aux Français que le 10 juillet 76 était aussi le jour de la pollution de SEVESO (dioxine).

La FRAPNA demande à certains technocrates trop ambitieux de bien vouloir reléguer des projets d'aménagements inutiles aux oubliettes afin que puisse primer l'intérêt général.

La FRAPNA exige que les plus hauts responsables cessent de remettre en question l'intégrité des parcs nationaux, symboles de la protection de la nature.

Enfin, la FRAPNA invite tout simplement les vacanciers en région Rhône Alpes à profiter d'une nature aussi riche que diversifiée.

Pour tout renseignement :

Yves VERILHAC - 78.89.81.24 P. 41.28

REMISE DU PRIX GENTIANE A M. RATHIER MAIRE DE ST PRIEST LA PRUGNE (LOIRE)

La population locale a largement répondu à l'invitation du Collectif Bois Noirs, ce dimanche 29 juin à la maison des Jeunes de St Priest la Prugne (Loire) petite commune du massif des Bois Noirs, en limite départementale de l'Allier, de la Loire et du Puy de Dôme ; commune dont les habitants se sont battus aux côtés de leur maire

pour empêcher la COGEMA d'implanter un dépôt de déchets radioactifs sur ce château d'eau du massif central.

Les participants au Congrès FFSPN de LIMOGES ont retenu à une forte majorité la candidature de M. RAHIER pour le prix Gentiane.

En présence de M. BELORGEY, député de l'Allier, du représentant de M. AUROUX, député Maire de Roanne, M. CHARASSE, Conseiller Général, J.P. DULPHY, Président de la FRANE, Geneviève GAY, Présidente du Collectif Bois Noirs, Simone AUCLAIR pour la FFSPN a remis à M. RATHIER une magnifique sculpture réalisée par un artisan local : la grande gentiane y côtoie l'église de St Priest.

ENQUETE CONSEILS DEPARTEMENTAUX DE LA CHASSE

A l'heure actuelle, la plupart des conseils départementaux de la chasse ont été nommés et se sont réunis.

Nous demandons à TOUTES les associations de nous faire parvenir AVANT LE 1^{er} SEPTEMBRE 1986.

1° copie de l'arrêté de nomination (ou liste des membres) avec tout commentaire utile,

2° copie du (ou des) procès verbal des réunions accompagnée des observations des participants:

ATTENTION: le décret des conseils départementaux de la chasse doit très probablement être revu au niveau national vers la fin de l'année. Il est donc indispensable que la FFSPN dispose du maximum d'information.

P.S Merci à ceux qui, spontanément, nous ont déjà communiqué des informations.



ANNONCES

OFFRES d'EMPLOIS

Pour PARIS, recherche de :

Attachée de presse

Rôle: secrétariat de rédaction d'un bulletin bi-mensuel

relations régulières avec la presse écrite et audio-visuelle (rédaction, diffusion, communiqués et dossiers de presse).

Profil : 25/35 ans environ

Formation : études supérieures

Expérience même faible de communication milieu presse nécessaire

Dynamisme, goût du contact, optimisme.

Intérêt pour la protection de la nature

De plus souhaité: compétences dans le domaine de la protection de la nature.

Date limite des candidatures : 2 sept. 86

Entretiens : entre 25 août et 10 septembre.

Embauche : prévue le 15.9.86

Salaire : 7500 à 8500 F/mois brut selon expérience.

Envoyer C.V détaillé avec photo, plus lettre de motivations à :

FFSPN
57, rue Cuvier
75231 Paris Cédex 05

Joindre une enveloppe timbrée si le retour du dossier est souhaité.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone

La SEPANSO (Bordeaux) recherche dès à présent plusieurs objecteurs ayant de réelles capacités à travailler en équipe et motivés par la protection de la nature.

1er poste : activité administrative, gestion, secrétariat, dossiers.. dactylo souhaitée.

2e poste : Animation nature sur les réserves naturelles gérées par la SEPANSO, bonnes connaissances naturalistes

3e poste : Etudes scientifiques, compétence et expérience indispensables.

4e poste: formation juridique indispensable. Suivi des dossiers de justice, participation à la rédaction de mémoires.

SEPANSO
Université de Bordeaux I
Avenue des Facultés
33405 TALENCE CEDEX

Cherche objecteur de conscience pour novembre 1986.

Travail : aide à l'animation nature (expérience souhaitée) et coordination-secrétariat .

Contact : Groupe Ain Nature Frapna O1
Maison des Sociétés
1, bd Joliot Curie
01002 BOURG EN BRESSE Cédex
Tél. 74.45.17.58 lundi 16 H 30- 19h30,
mercredi 9 h - 12 h.

Dans le cadre d'un projet de festival "Culture et Nature", nous recherchons les coordonnées de personnes ou groupes qui ont une action culturelle ayant un rapport avec la nature : théâtre, poésie, peinture, sculpture...

Contact :

Groupe Ain Nature.
Frapna O1
Maison des Sociétés
1, bd Joliot Curie
01002 BOURG EN BRESSE CEDEX

Recherche objecteur novembre 86

La FRAPNA Rhône cherche un objecteur afin de développer son secteur animation ; motivation nécessaire, connaissance naturaliste ou écologiste et expérience animation souhaitées.

Automobile. *****

Pigeot 504 Familiale Diesel bientôt esseulée ch. nouveau compagnon (ne). Va sur ses 8 ans de roule-sa-bosse sans en récolter. L'âge de raison venant, les tréfonds requinqués à 165.000 km, ch. après avoir souvent véhiculé aux conseils ou aux AG de la Fédé (Bordeaux 79 , Caen 80, Limoges 86, etc.) des administrateurs présidentiels ou non, une retraite plus paisible. Connaissant bien les moeurs des protecteurs, se voit bien finir ses jours au service d'une assoc. de terrain. Si elle ne va pas très vite, elle a de la robustesse et de la contenance (7 places). Bien sûr, elle a des bas qui commencent à faire dentelle, mais les hauts sont fermes et ornés d'une collection d'autocollants de rigueur. Une radio de bord permet de suivre à la minute près l'évolution des nuages radioactifs en cas d'accident nucléaire civil ou militaire.... L'argus me cote à 13000,00 F mais je me laisserais enlever à bien moins si c'est pour la bonne cause.. Je serai disponible à l'automne. S'adresser à : J.P. RAFFIN, 9, rue Gros - 75016 PARIS

STAGES

Le Council on International Educational Exchange
ou Centre Franco Américain Odéon
1, place de l'Odéon- 75006 PARIS
Tél. 46.34.16.10

propose l'échange d'étudiants permettant des stages effectués sous sa tutelle et agréés par le Ministère du Travail Français.

En cas d'intérêt, téléphoner ou écrire à l'adresse ci-dessus.

GRUPE AIN NATURE FRAPNA OI propose :

LA DECOUVERTE DE LA DOMBES

Un vol de migrateurs qui stric soudain le ciel. Le cri d'un échassier sur l'étang, le mystère d'un nid dans les roseaux. Une équipe de spécialistes vous invite à une balade ornithologique. Durée : 5 jours avec possibilité de prendre le nombre de jours à votre convenance.

1er au 15 août, 15 au 19 août ; 19 au 23 sept. et 10 au 14 octobre.

Prix : 1335,00 F pour 5 jours tout compris.

"Les 4e rencontres nationales "Ecole et Nature" se tiendront du 27 août au 1er septembre 86 à l'OUSTALET (Hérault).

Thème : "le milieu, terrain d'animation".

Renseignements auprès des

"Ecologistes de l'Euzière
34270 ST JEAN DE CUCULLES
Tél. 67.55.28.86

TOURISME

Organisé par la Fédération des Parcs naturels de France les 18 et 19 septembre prochain sous le titre "professionnaliser les politiques touristiques".

Ce stage s'adresse aux directeurs et aux agents de développement des Parcs, CPIE et associations chargés de la mise en oeuvre d'une politique touristique mais n'ayant pas de formation initiale. Il a pour objectif d'améliorer la connaissance des métiers du tourisme, permettant de fonder une rationalisation des dépenses publiques.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Fédération des parcs naturels de France
4, rue de Stockholm
75008 PARIS
Tél. 42.94.90.84

Le GECNAL organise du 4 au 19 octobre 86 un concours international de photographies animalières.

Thème : l'animal et son milieu naturel.

Format : 18-24 cm ; 24-30 ou 30-40 cm.

Nombre: 2 photos maximum.

Date limite de dépôt des photos : 14.09.86

Ne pas oublier de noter :

les conditions de prises de vue, les caractéristiques techniques, votre nom, âge, adresse sur papier libre ; votre nom au dos de chaque photo.

Toutes les photos seront exposées à la Maison de la Nature parallèlement à une exposition sur DERIB. 3 prix seront décernés dont l'un verra son lauréat publié dans l'Univers du Vivant. Les tirages pourront être, avec l'accord des auteurs, utilisés pour une exposition sur panneaux mobiles.

Tous à vos objectifs !..

Renseignements au :

GECNAL
Maison de la Nature et des Associations
Velaine en Haye
54840 GONDREVILLE.

L'ATENA assurera un stage d'initiation à la connaissance des champignons (tout public) du 20 au 25 octobre prochain sous la direction de M. LOPEZ et M. BIERRY

Renseignements au :

CPIE du pays de Tronçais
03360 ST BONNET.



LE PROGRAMME DE FORMATION FFSPN PARAITRA
DANS LA PROCHAINE LETTRE DU HERISSON.
SOYEZ-Y ATTENTIFS.

PENSEZ A LA CAMPAGNE DES MILIEUX NATURELS.
NOTRE ARTICLE PAGE 5

LA FFSPN SERA PRESENTE A "TOP NATURE"
A LYON DU 5 AU 8.9.86

EDITORIAL

LA FFSPN S'EST LANCEE ; ELLE ORGANISE UN COLLOQUE EUROPEEN SUR L'AGRICULTURE
A TOULOUSE, LES 16-17-18 OCTOBRE 1986

VOUS AVEZ TOUTS PU EN LIRE L'ANNONCE OFFICIELLE, AU LONG DES NUMÉROS DE LA LETTRE DU HÉRISSEON. VOUS SEMBLEZ CROIRE QU'ELLE NE VOUS CONCERNE PAS ET QUE VOUS N'AVEZ PAS PLACE POUR PARLER DANS CE COLLOQUE À CAUSE DES PERSONNALITÉS SCIENTIFIQUES ET POLITIQUES QUI ACCEPTENT D'Y PARTICIPER. ON VOUS A EXPLIQUÉ, DANS LA LETTRE DU HÉRISSEON DU 15 JUIN, QU'IL EST TRÈS IMPORTANT DE VENIR PARTICIPER AUX DÉBATS DES COMMISSIONS PUISQU'ILS SERVENT À ÉTABLIR DES PROPOSITIONS QUI IRONT À LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. MAIS DES EXPLICATIONS SONT NÉCESSAIRES POUR MIEUX CERNER LE RÔLE DES REPRÉSENTANTS DE NOS ASSOCIATIONS.

DANS LA GRANDE SÉANCE INTRODUCTIVE, POUR POSER LES PROBLÈMES, PLACE AUX REPRÉSENTANTS OFFICIELS DE LA FRANCE : MINISTRE, CONSEIL RÉGIONAL, ETC... VOUS ALLEZ AVOIR PROCHAINEMENT LE PROGRAMME, PLACE AUSSI, AUX REPRÉSENTANTS DE L'EUROPE : BEE, CEE, PARLEMENT EUROPÉEN AVEC F, ROELANTS DU VIVIER, MAIS LA FFSPN INTRODUIT LES DÉBATS ET C'EST J.C. LEFEUVRE QUI SYNTHÉTISE TOUTS CES EXPOSÉS POUR AMENER LES DISCUSSIONS, TELLES QUE NOUS LES SOUHAITONS DANS LES COMMISSIONS.

CEs COMMISSIONS SONT AU NOMBRE DE 3. POUR CHACUNE, UN PRÉSIDENT ET DEUX RAPPORTEURS VONT ORGANISER LE TRAVAIL AUTOUR DES COMMUNICATIONS PROPOSÉES AVEC UN LARGE DÉBAT, CAR IL S'AGIT DE DISCUTER POUR FAIRE DES PROPOSITIONS ET NON DE LIRE DES CONTRIBUTIONS, MÊME SI ELLES SONT DE VALEUR.

NOUS SOUHAITONS ENTENDRE DES RÉSULTATS D'EXPÉRIENCES, DES CAS PRÉCIS ET CONCRETS COMME VOUS POUVEZ EN CONNAÎTRE TOUTS, AFIN DE DÉMONTRER AUX DÉCIDEURS QU'IL EXISTE AUTRE CHOSE QUE LE MODÈLE BEAUCE-
RON. DE TOUTE MANIÈRE, IL NE S'APPLIQUE PAS AUX RÉGIONS DÉFAVORISÉES QUI SONT TRÈS ÉTENDUES EN FRANCE ET EN EUROPE DU SUD.

MAIS IL NE FAUT PAS, POUR AUTANT, LES ABANDONNER COMME IL EN EST QUESTION. LE PATRIMOINE BIOLOGIQUE SERAIT RUINÉ PAR L'ABANDON. ALORS, MONTRONS QUE L'AGRICULTURE PEUT S'Y MAINTENIR, EN PRODUISANT AUTREMENT, DONNEZ DES EXEMPLES CONVAINCANTS QUE VOUS CONNAISSEZ. PRENEZ LA PAROLE EN MÊME TEMPS QUE LES AGRICULTEURS QUI, EUX, VONT VENIR S'EXPRIMER DANS LES COMMISSIONS.

ILS DIRONT CE QU'ILS SONT CAPABLES DE FAIRE POUR MAINTENIR UNE ACTIVITÉ ET LA RENTABILISER, GRÂCE À UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU POTENTIEL NATUREL DE LEURS TERROIRS.

NOUS DEVONS, TOUTS, DIRE CE QUE NOUS PENSONS POUR INFLUENCER LA RÉFORME DE LA PAC (POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE) QUI EST EN COURS. LES ENJEUX SONT IMPORTANTS, ILS FAÇONNENT NOTRE AVENIR. À L'HEURE OÙ LES EUROPÉENS S'EXPRIMENT SUR LA MANIÈRE DONT ILS ENVISAGENT LA RÉFORME, ET EN PARTICULIER SUR LES POLITIQUES À METTRE EN OEUVRE POUR RÉMUNÉRER LES AGRICULTEURS EN QUESTION, LES FRANÇAIS NE SE SONT GUÈRE FAIT ENTENDRE, À PART LA FNSEA QUI A CONDAMNÉ LE GLISSEMENT VERS DES CONCEPTIONS QUI LUI DÉPLAISENT.

C'EST LE MOMENT DE LE FAIRE !

MONTRONS-NOUS CONSCIENTS, ENGAGÉS PAR LA DISCUSSION SUR L'AVENIR DES AGRICULTEURS (VA-T-ON LES RÉMUNÉRER POUR ENTREtenir LA NATURE, PAR EX ? QU'EN PENSEZ-VOUS ?)

.../

Suite



EDITORIAL

LE COLLOQUE DE TOULOUSE EST LA SEULE RÉUNION QUI A LIEU EN FRANCE SUR CES PROBLÈMES ESSENTIELS, ALORS QU'IL Y EN A EU BEAUCOUP DANS LES AUTRES PAYS. SI LA FFSPN N'EN AVAIT PAS PRIS L'INITIATIVE, IL NE SE PASSERAIT RIEN. LES MILIEUX AGRICOLES FRANÇAIS ONT L'OEIL SUR CETTE RÉUNION, LE MINISTÈRE ATTEND D'EN VOIR LES RÉSULTATS.

ALORS, PARTICIPEZ ; PAS BESOIN DE FAIRE DES DISCOURS, IL FAUT ÊTRE LÀ ET INTERVENIR DE FAÇON CONCRÈTE EXPOSEZ VOS EXPÉRIENCES, MÊME LIMITÉES.

N'OUBLIEZ PAS QUE LES PROPOSITIONS SERONT MISES EN FORME PAR DES JURISTES DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET QU'ELLES IRONT DIRECTEMENT À BRUXELLES. CE N'EST PAS ENTRE NOUS QU'IL FAUT DISCUTER DE CE QUE DEVRAIT ÊTRE L'AGRICULTURE, C'EST AVEC LES DÉCIDEURS CONCERNÉS.

VOUS EN AVEZ L'OCCASION, NE LA MANQUEZ PAS, ELLE NE SE REPRÉSENTERA PAS.



GERMAINE RICOU
RESPONSABLE DU RÉSEAU "AGRICULTURE"

MILIEUX NATURELS

CAMPAGNE MILIEUX NATURELS

En mars 82, la FFSPN lançait une vaste campagne de sauvegarde des milieux naturels, persuadée que les associations de protection de la nature avaient un rôle essentiel dans le maintien des milieux riches et sensibles.

Des premières acquisitions ont été réalisées :

CIRE D'AUNIS en Charente maritime
VAL D'AINAN en Isère
BONA en Nivernais

pour la plupart en collaboration avec les SAFER.

Le 26 juin dernier, une étape était franchie avec la signature d'une convention FFSPN/FNSA-FER destinée à coordonner leurs interventions respectives sur les milieux et préparer une véritable politique nationale du patrimoine naturel.

Pour réussir dans le long terme, pour défendre la vie dans toute sa diversité, il nous faut aller plus loin et donner encore plus d'ampleur à cette "campagne milieux naturels".

Fondée sur la solidarité entre régions et associations, cette campagne de recueil de dons est articulée de la manière suivante : 60 % des sommes reçues sont réinvesties dans la région d'origine, les 40 % restant sont disponibles au niveau national pour aider les régions moins favorisées.

Le principe consiste à vendre des vignettes symbolisant des surfaces de milieux naturels, dont le produit servira à acheter des terrains présentant un intérêt écologique évident.

Modalités pratiques

Les vignettes sont regroupées en carnets de 10 pour des valeurs unitaires de 50, 100, 250 F. Les vignettes à 500 F sont vendues à l'unité.

Elles comportent un reçu et un talon. Il est nécessaire que vous indiquiez le nom et l'adresse de l'acheteur, aussi bien sur le reçu que sur la souche.

Certaines associations détiennent encore un reliquat de vignettes, il serait indispensable, afin d'établir un inventaire rigoureux qu'elles nous fassent connaître, le plus rapidement possible, leur stock et les numéros d'ordre y afférant.

A l'avance, nous vous remercions de votre bonne compréhension.

Afin que nous puissions suivre cette opération avec le maximum d'efficacité, nous vous demandons :

1° de commander vos carnets de vignettes en temps utile,

2° d'envoyer les chèques avec les talons des vignettes correspondantes tous les deux mois,

3° de remplir l'imprimé qui sera à votre disposition pour l'envoi de vignettes,

4° de signaler immédiatement tout vol ou perte de vignettes avec les numéros correspondants.

ATTENTION

Pour avoir droit à déduction fiscale, les dons doivent être faits à la FFSPN donc les chèques seront libellés à l'ordre de la FFSPN qui vous retournera un reçu officiel.

Pour toute correspondance :

commande de vignettes, envoi de chèques, souche problèmes de publicité, précisions techniques, écrire à :

FFSPN
Maison de Chevreur
57, rue Cuvier
75231 PARIS Cédex 05

Les bons de commande de vignettes et les récépissés de vente sont à votre disposition et vous seront fournis sur votre demande.



La même année, le Ministère aurait pu concrétiser l'extension de la RN par l'achat de la chasse GIRAUDET, constituée de deux tiers des parts d'une SCI régénérées cadastralement par un bail de chasse sur 430 ha bordant la Réserve. Se substituant à lui, la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats Français de la Faune sauvage, nouvellement créée par les chasseurs, achète cette chasse dans le but officiel de conforter la RN existante. L'opération est destinée à marquer, par un coup d'éclat, la volonté des chasseurs de participer à la protection de l'environnement, étant précisé que cette Fondation s'abstiendra de concurrencer les organismes officiels de protection mais interviendra en cas d'absence de protection.

7 mois plus tard, une nouvelle occasion d'extension de la RN se présente par le tiers des parts restantes, régénérées cadastralement par un bail de chasse sur 220 autres ha bordant aussi la RN sur 3 km, appartenant à M. BOUIN. La Fondation des Habitats fait savoir que, compte tenu de ses réserves financières limitées et de la nécessité d'équilibrer les 5 millions investis à Grand-Lieu en 1984 par une diversification de ses achats sur le reste du territoire national, elle ne désire pas se porter acquéreur. Son collaborateur J.F. MAHE, responsable des négociations du dossier RN lors de son passage à la DPN, informe les nouveaux responsables de la DPN qu'il leur revient d'acheter la chasse BOUIN.

Sous le contrôle du Ministère de l'Environnement, sont alors déposés trois dossiers complémentaires de financement en mai 1985 : auprès de la C.E.E., qui accepte de déroger à ses règles de non-financement d'acquisition horizontale pour une somme de 2,5 millions de Francs, considérant qu'il s'agit de compléter la protection d'un site exceptionnel dans le cadre de la Directive C.E.E. de protection des oiseaux ; auprès du W.W.F.-U.I.C.N., qui sélectionne le projet parmi plusieurs centaines de dossiers qui lui sont soumis en France dans le cadre de l'Année mondiale Zones humides, à hauteur de 270 000 F ; enfin auprès du Conservatoire du Littoral, pour le solde du financement. Cet organisme accepte, à la demande du Ministère, d'être le maître d'œuvre de l'opération BOUIN, et engage l'expertise par les Domaines. Il met ainsi fin à 10 années d'absence incompréhensible d'achat sur les rives du lac français. Le Conservatoire et le Ministère demandent au Département de Loire-Atlantique de mettre en place en un temps record un périmètre de préemption d'espace vent à Grand-Lieu, ce qui est fait avec l'approbation du Conseil municipal concerné. Tous ces organismes ont le même objectif : étendre la R.N. créée en 1980 et confier au même gestionnaire les terrains nouvellement acquis.

LA VOLTE FACE DU MINISTRE

Dans la dernière ligne droite, un an après le brucage des dossiers administratifs et financiers, et alors que le propriétaire BOUIN informe la Fondation des Habitats de son intention de se retirer de la SCI pour vendre son bien au Conservatoire, la Fondation des Habitats fait volte-face et décide en mai 1986 que l'achat par le Conservatoire serait un acte d'agression du Ministère envers elle. Or cet achat ne pose pour elle aucun inconvénient, n'entraînant pas la dissolution de la SCI. Elle dénie le droit au Conservatoire d'intervenir à Grand-Lieu, arguant que cet organisme a bien d'autres occasions d'exercer sa mission sur... le seul littoral. Pine, l'Office National de la Chasse, bien qu'en situation financièrement difficile, et qui pour cette raison vient de refuser de participer modestement à une étude sur les canards de Grand-Lieu, offre 1,2 millions de F à la Fondation des Habitats pour contrer le projet d'acquisition du Conservatoire. Parallèlement, la Fondation des Habitats suspend sa politique de diversification territoriale d'achats en affectant de nouveau 1,3 millions de Francs à Grand-Lieu, au détriment de sites très menacés sur le reste du territoire, comme la Réserve ONC du Massereau en basse Loire, en instance de vente !

GRAND-LIEU dernières (?) péripéties. LES RESERVES NATURELLES GERÉES PAR LES FEDERATIONS DE CHASSEURS ?

LE TEST DU LAC DE GRAND-LIEU

La Réserve Naturelle du lac de Grand-Lieu ne possède que 5% des rives de ce site prestigieux, classé au 5ème rang d'Europe par la Directive CEE de protection des oiseaux pour sa richesse ornithologique. Ce paradoxe a été dénoncé par la FFSPN dès la création de la Réserve en 1980, car ces limites cadastrales fantaisistes, biologiquement aberrantes, ne permettent pas d'assurer un gardénage efficace (personne ne sait où passer les limites !), ni de protéger certains sites botaniques remarquables, ni tout d'assurer une maîtrise foncière seule susceptible de permettre une gestion hydraulique cohérente. Or Grand-Lieu s'enlise dramatiquement, et sera irrémédiablement perdu dans quelques décennies si rien n'est fait immédiatement. Difficile aussi, voire impossible, d'assurer une animation de la Réserve faute de points d'accès sur les rives !

La FFSPN demandait donc au C.N.P.N. de janvier 1980 la mise en place d'un périmètre de préemption, afin d'étendre en douceur la R.N. au fur et à mesure des mises en ventes, et exigeait que le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivières Lacustres intervienne à Grand-Lieu, comme obligation lui était faite par la loi (lacs de plus de 1000 ha : Grand-Lieu en fait 6300).

En réponse, le D.P.N. de l'époque, Jean SERVAT, déclarait que ce périmètre n'était que prévisoire, le but étant de saisir l'occasion de la donation Guérain sur 2700 ha pour créer immédiatement une Réserve, qui serait par la suite étendue sur les rives. L'argument hydraulique était levé par la promesse d'imposer immédiatement un nouveau régime hydraulique à l'ensemble du lac, après étude technique. A la même réunion, le seul opposant à l'extension de la Réserve était J. HAMELIN, Président de l'Union Nationale des Fédérations de Chasseurs.

On connaît la suite. La gestion de la Réserve, prévue dans le décret comme devant être assurée par la S.N.P.N., était suspendue au rendu de l'étude hydraulique, dont le financement était bon opportunément retardé pour entraîner son blocage... toujours effectif en 1986. La SCI Grand-Lieu, dont le parlement Guérain légua 97% des parts à l'Etat, n'était contrairement à ce qui était prévu pas dissoute. Mieux, ses porteurs minoritaires (dont le président de la Fédération des chasseurs de Loire Atlantique) n'étaient pas expropriés, et des parts étaient même distribuées à des organismes de chasse et de pêche. Cette SCI assurait la gestion traditionnelle des terrains de la Réserve et gérait les fonds de l'étude hydraulique. Localement, les élus locaux et les riverains protestèrent régulièrement de ne pas voir convoqué le Comité Consultatif de la Réserve.

LE RETOUR A L'INTERET GENERAL

En 1984, la nouvelle Direction de la Protection de la Nature reprendrait le bon chemin : gestion confiée au gestionnaire légal par convention, conformément à la donation, nomination d'un directeur scientifiquement compétent, déclaration publique d'intérêt d'une politique d'achat des propriétés riveraines mises en vente, convocation du Comité Consultatif de gestion présidé par le Préfet.

La Fondation des Habitats ne prend cette fois même plus la peine de justifier son achat par des raisons de protection. Pour le premier achat, ses promesses d'extension de la RN existante se sont concrétisées ... par son refus de tout dépôt de dossier de RN au Ministère, et la propriété n'a pas le statut de protection, bien que la chasse y ait été momentanément ?) suspendue. Pour la chasse Bouin, les intentions sont clairement affirmées de ne même plus entendre la chasse : comme l'ensemble du lac de Grand-Lieu est protégé contre toute atteinte physique par le Classement du Site en 1981, quel est l'intérêt de dépenser plusieurs millions de Francs pour conserver le statut quo en maintenant la chasse ? Et au profit de quels chasseurs ?

Dans un premier temps, le Directeur de la Protection de la Nature met son veto à la décision de l'O.N.C. de subventionner une fondation privée sur un projet contredisant celui du Ministère de tutelle. Puis trois semaines plus tard, le Ministère lève brusquement le veto, interdisant du même coup au Conservatoire du Littoral d'intervenir.

UNE SITUATION INVRAISEMBLABLE

L'on en juge : un Ministre de l'Environnement, chargé de défendre l'intérêt général dans un projet d'extension de l'une de ses plus belles Réserves Naturelles, lequel ne coûte pas un seul centime à son budget, choisit de débaucher ses Services, rejette plusieurs millions de francs offerts par l'échelon international pour privilégier un financement par les contribuables français, pour mettre en cause le sens de la protection de Grand-Lieu engagée sous le premier gouvernement Chirac en 1974. Ce faisant, il vicie les engagements français envers la Directive C.E.E., donne un camouflage aux élus locaux de la majorité imaires, conseillers généraux, au Conservatoire du Littoral présidé par le RPR GUICHARD, aux associations de protection internationales et nationales, à la C.E.E., tout cela alors que le projet bénéficierait d'un consensus local remarquable. Au seul profit de représentants nationaux de chasseurs, qui ne représentèrent pas l'opinion des Chasseurs de gibier d'eau regroupés en association du bassin de Grand-Lieu, laquelle soutient le projet du Conservatoire et ... critique sévèrement la gestion de la propriété de la Fondation des Habitats qui s'est soldée par la fuite de 8 000 canards en moins d'un an. Les chasseurs riverains redoutent de voir la Fondation gérer 20 km de rives, alors que la gestion de la RN par des spécialistes du site recrutés localement leur assure 100 % de leurs tableaux.

UNE ATTEINTE A L'IMAGE DE MARQUE DES CHASSEURS FRANCAIS

Chasseurs et protecteurs devaient avoir à Grand-Lieu toutes les raisons de s'entraider, comme cela est localement le cas, face au devoir de sauver ce site de l'envasement. C'est la raison pour laquelle les protecteurs ont accueilli la Fondation des Habitats à Grand-Lieu d'une manière inépuisable, bien que les chasseurs ait mis 15 ans à rejoindre le mouvement de protection de Grand-Lieu. Plusieurs offres de collaboration scientifiques et de gestion du milieu ont été faites par la RN à la Fondation des Habitats, et le Ministère lui a offert un siège au Comité Consultatif de gestion.

En réponse, la Fondation refuse de rencontrer les gestionnaires de la RN et les élus locaux, rappelle tout projet de collaboration, interdit son territoire aux scientifiques spécialistes du lac depuis 15 ans, conteste la gestion de la RN dans ses moindres détails, à commencer par la nécessaire apposition de panneaux d'information sur ses limites, destinés à enrayer le braconnage. Elle pratique la politique de la chaise vide au Comité Consultatif de gestion qui regroupe l'ensemble des riverains, et ne parti-

cipe à aucune concertation sur la gestion de Grand-Lieu. Elle aménage le milieu, dresse des miradors et des panneaux, en contradiction avec les mesures de conservation du Site classé et sans consulter la Commission des sites.

L'attitude de la Fondation des Habitats est-elle à rapprocher des blocages de gestion de la RN avant 1984 et en prendrait-elle volontairement le relai ? Dans de telles conditions, la RN ne peut qu'être asphyxiée par l'extension de l'emprise de la Fondation des Habitats sur toutes les rives accessibles du lac de Grand-Lieu.

DES REPERCUSSIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

La décision du Ministère signe l'arrêt de la protection réelle de Grand-Lieu. L'acquisition des 220 ha de la chasse BOUIN s'inscrivait dans une vaste opération de sauvetage de l'ensemble du lac, qui aurait été assurée par les mêmes partenaires à hauteur de plusieurs millions de Francs (C.E.E., Département, Conservatoire du Littoral...). Qui osera présenter ce second dossier aux partenaires vertement éconduits ? La RN perd en outre sa seule possibilité d'animation du public, irréversible à toute acceptation de mesures restrictives par l'opinion publique.

L'affaire BOUIN pose aussi le problème des compétences : appartient-il au Ministère chargé de l'Environnement de gérer les sites à vocation naturelle, au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivières lacustres de protéger les rivages des lacs, à la France de suivre les termes des directives C.E.E. qu'elle signe, ou bien est-ce aux fédérations départementales de chasseurs de le faire ?

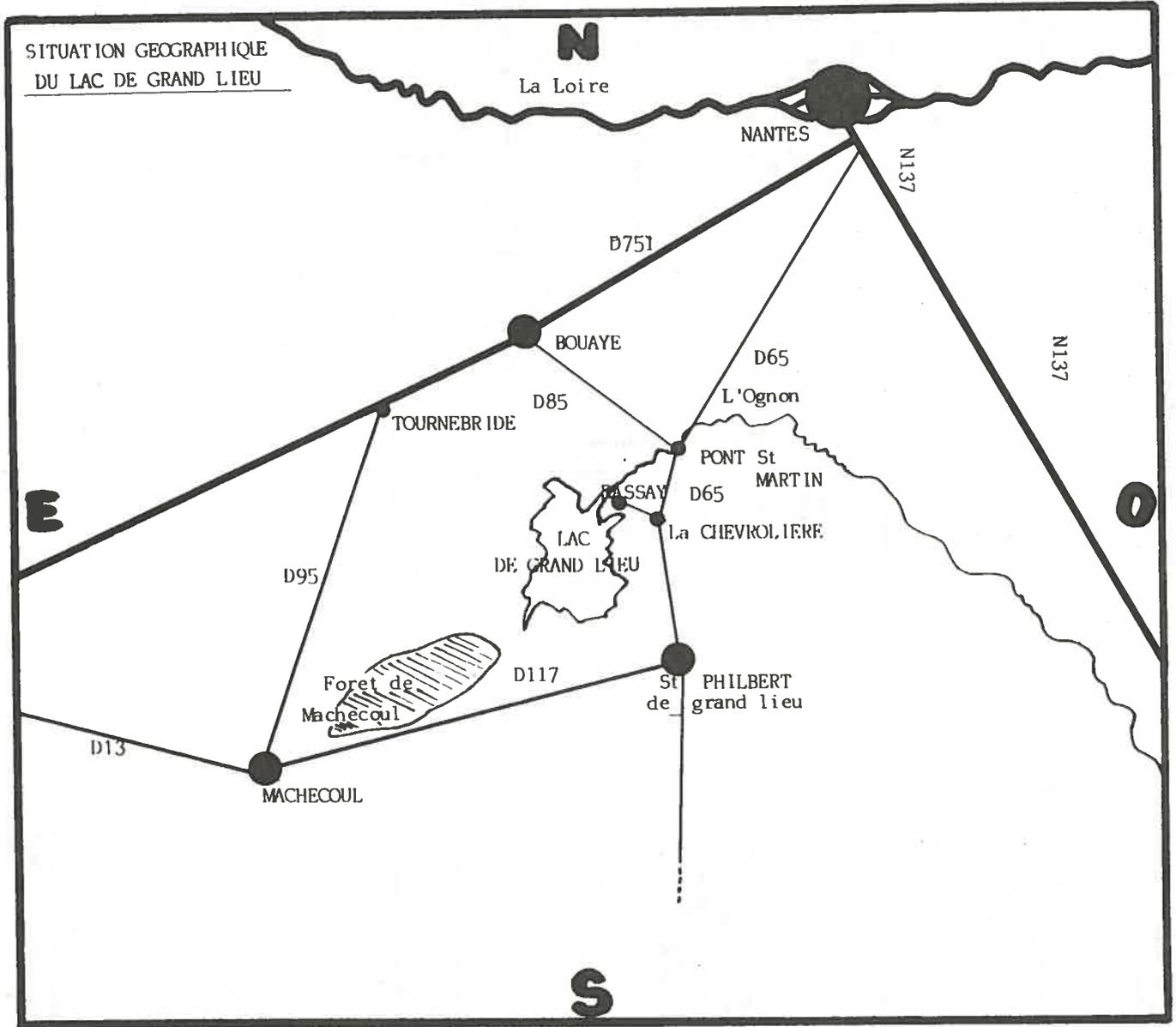
Car il faut savoir que le patrimoine de Grand-Lieu n'a qu'une vocation cynégétique minoritaire : les espèces chassables ne représentent qu'un cinquième de l'avifaune de Grand-Lieu, qu'un septième des mammifères, et toutes les poissons, reptiles, batraciens, les milliers d'espèces d'invertébrés, toutes les espèces végétales, sortent des compétences des fédérations de chasseurs et bien évidemment de l'Office National de la Chasse. La Fondation des Habitats vient de le reconnaître publiquement en apposant à Grand-Lieu un panneau d'information justifiant son premier achat par la nécessité de protéger la plus grande colonie d'Europe de Hérons cendrés. Provocation ou ignorance, quand on sait qu'il n'y a pas un seul nid de hérons sur cette propriété, la Réserve Naturelle les accueillant tous, mais n'étant bien sûr aucunement mentionnée.

Que les chasseurs puissent aider à la protection des milieux, chacun ne peut que l'approuver. A Grand-Lieu, la RN est justement le fruit de la collaboration entre un propriétaire chasseur et des scientifiques. Que certains chasseurs s'ingénient par contre à bloquer l'action des organismes de protection ou revendiquer pour eux seuls la gestion de l'ensemble du patrimoine floristique et faunistique, devient par contre inacceptable.

Tel est l'enjeu de Grand-Lieu, qui prend valeur de test national.

LE HERISSON

Suite



VIE ASSOCIATIVE



DOSSIER DE FORMATION OU D'ETUDE RECHERCHE ET EXPERIMENTATION A PRESENTER AU FNDVA. : REUNION D'ETUDE

La prochaine commission restreinte de sélection des propositions, aura lieu au Ministère de la Jeunesse et des Sports le jeudi 9.10.86

Si vous avez l'intention de présenter un dossier de formation ou d'étude, recherche et expérimentation avec demande de subvention au FNDVA, nous vous proposons de l'examiner avec vous, de le présenter officiellement.

Aussi, nous vous proposons une journée d'étude le vendredi 5.9.86 à 10 h 30 à la FFSPN Paris. Ceci pour que la FFSPN puisse présenter vos dossiers dans l'esprit FNDVA qui est de développer la vie associative.

Les personnes suivantes vous aideront dans cette démarche.

M.C. TOUZAN, Administrateur membre du Bureau, représentant au Conseil de gestion FNDVA du secteur Environnement.

M. Daniel CARDE, administrateur ayant présenté lui-même plusieurs dossiers,

Mme Liliane MOOR, Directeur FFSPN, chargé de la coordination.

Nous vous demandons de venir à cette réunion avec vos dossiers déjà constitués et si possible rédigés.

Nous comptons sur votre présence, en nombre. Et dans cette intention, veuillez prévenir Liliane MOOR avant fin août.

P.S Dans la Lettre du Hérisson n° 41 de mars 86, nous vous avons également donné des informations pour la constitution de vos dossiers.

Mme OPERIOL, du Ministère de l'Environnement sera présente l'après-midi.

DOSSIERS PRESENTES PAR LES ASSOCIATIONS DE L'ENVIRONNEMENT AU F.N.D.V.A. (Juillet 85-Juin 86)

Association	Nature de l'opération soumise	décision	date
F.I.R. national	Expérimentation communication vers public agricole	20 000 F	25.09.85
Jeunes et Nature	Formation en marketing associatif	90 000	14.01.86
F.F.S.P.N.	Expérimentation communication sur les activités nature	30 000	14.01.86
Fédération des P.W.K.	Formation de bénévoles aux procédures de protection	9 500	20.02.86
Solagro	Expérimentation développement associatif en milieu rural	40 000	11.03.86
L.P.O.	Formation responsables bénévoles prise en charge d'activités	60 000	11.03.86
Fédération des Jeunes pour la nature	Formation responsables bénévoles prise en charge d'activités	78 000	22.05.86
Droits du Piéton	Formation des délégués régionaux et départementaux	6 000	02.06.86
F.F.S.P.N.	Expérimentation communication vers public agricole	40 000	22.05.86
COLINE	Equiperment en matériel secrétariat	0	
F.F.S.P.N.	Réalisation cassettes radios	0	
Jeunes et Nature	Etude sur le mécénat	0	
Fédération des P.N.R.	Expérimentation communication télématique (public salarié)	0	11.03.86
Solagro	Formation aux techniques d'économie d'énergie	0	20.02.86
COLINE	Publication de fiches d'information	0	02.06.86
AIDEC	Séminaire sur la production horticole intégrée	0	22.05.86
Fédération des Jeunes pour la Nature	Formation préalable à un BAFA-Nature	0	11.03.86
M.N.H.E.	Journée nationale lui de 76	0	02.06.86
L.R.V.N.	Expérimentation bilans écologiques communaux	120 000	06.11.85
Centre Ornitho Auvergne	Formation de responsables bénévoles	10 000	25.09.85
S.E.P.N.B.	Formation de responsables bénévoles	20 000	06.11.85
U.AINATE ✕	Formation de l'élus associatif	60 000	06.11.85
U.AINATE ✕	Formation intervention associative en milieu montagnard	28 000	11.03.86
UCAPEN	Formation des responsables bénévoles	50 000	14.01.86

QUI A SUICIDE JEUNES ET NATURE ?

Depuis quelques années, les rapports de "Jeunes et Nature" mouvement "Jeune" de la Fédé, avec sa génitrice naturelle posaient problème (Freud es-tu là). Bref, le Président et le Directeur de Jeunes et Nature ont été invités au Conseil d'Administration de la FFSPN du 22 mars 1985. A l'issue d'un débat cordial, il avait été convenu que Jeunes et Nature adresserait à la Fédé des propositions définissant de nouveaux rapports (notamment suppression de l'élection du Président de Jeunes et Nature par le CA de la Fédé) marquant l'autonomie de Jeunes et Nature par rapport à la Fédé. Ces propositions devaient être discutées lors d'un conseil ultérieur. Les choses en restèrent là... début novembre, la Fédé était informée qu'à l'issue de deux assemblées générales extraordinaires (la dernière en date du 9 octobre) Jeunes et Nature avait changé d'objectifs, de statuts et de nom et devenait une "agence de Conseil en éducation à l'environnement et en développement local" intitulée "ATOUT VERT".

Il ne semblait pas que les promoteurs de cette opération se soient préoccupés du fait que la FFSPN est toujours partie prenante dans le fonctionnement de Jeunes et Nature et qu'elle est signataire de ses statuts... La moindre des choses eut été de la tenir informée et de la consulter, comme convenu, sur les remaniements proposés. Mis devant ce fait accompli, le CA de la Fédé réuni le 29 novembre 85 demandait que soit organisée une rencontre entre les présidents de Jeunes et Nature et de la FFSPN. Ce fut chose faite le 12 décembre 1985. Lors de cette rencontre, il est apparu que le président de Jeunes et Nature n'était pas au courant d'initiatives prises en son nom par un permanent de Jeunes et Nature et qu'il ne recevait pas tout le courrier qui lui était adressé.

Il était alors décidé que la Fédé ne prendrait aucune décision concernant Jeunes et Nature pour laisser à son Président le temps de régler certains problèmes internes. Il était convenu que Jeunes et Nature fournirait à J. BENARD, vice-président de la Fédé, les informations nécessaires avant modification des statuts et qu'un représentant de la FFSPN serait invité à l'AG de Jeunes et Nature où il serait discuté des nouveaux statuts.

Le 14 décembre 1985, le président de Jeunes et Nature informait le président de la FFSPN de ce que toute décision ayant été signifiée à la FFSPN sous la signature du permanent précité était nulle et non avenue et que Jeunes et Nature fournirait à J. BENARD toutes les informations souhaitées.

Deux envois des 4 et 5 juin 1986 d'"ATOUT VERT" viennent de porter à la connaissance de la Fédé que :

lors d'une assemblée générale extraordinaire réunie le 31 mai 1986 (6 personnes présentes, 3 représentées...) Jeunes et Nature s'est transformée en ATOUT VERT, a modifié ses statuts (mais les textes de nouveaux statuts, pas plus que le rapport financier n'ont été fournis aux participants de cette assemblée générale extraordinaire si l'on en croit une délégation départementale de Jeunes et Nature qui a demandé l'arbitrage... de la FFSPN).

Le Conseil de la FFSPN, réuni le 13 juin 1986, constate qu'une fois de plus, Jeunes et Nature n'a pas respecté ses engagements (aucun projet de statut soumis à la Fédé, aucun représentant de la Fédé invité à l'AG de Jeunes et Nature).

En conséquence de quoi, il a décidé d'informer les associations et les ministères concernés que la FFSPN ne reconnaît plus le mouvement Jeunes et Nature comme l'une de ses associations membres et qu'ATOUT VERT ne peut être considéré comme son substitut.

Dans la mesure où Jeunes et Nature avait été doté d'un patrimoine important (matériel audiovisuel notamment) grâce à l'aide de la FFSPN et qu'il est nécessaire que ce matériel continue de servir pour la cause de la protection de la nature, le Conseil a également décidé d'engager à l'encontre de Jeunes et Nature une procédure judiciaire.

Pour le Conseil
J.P. RAFFIN

PUB

DANS LES REVUES DES ASSOCIATIONS, NOUS AVONS PARTICULIEREMENT REMARQUE :

* Le Courrier du Hérisson (FRAPNA Isère) n° 58, juillet 86 :

- dossier spécial flore protégée (avec création d'une
- ongulés sauvages du Vercors.

* Nature Actualités (association Seine et Marne de Sauvegarde de la Nature) n° 34

- dysneyland de Marnes la Vallée

* Les Epines Dromois (FRAPNA Drôme) n° 13 juin 86

- protection du busard



Suite

Association	Nature de l'opération	décision	date
CREZAN	Formation des élus aux apports de l'informatique	9 000	11.03.86
A.P.P.S.B.	Formation des responsables/intervention sur les rivières	7 000	02.06.86
Ecologistes de l'Euzière	Formation des responsables bénévoles	7 000	02.06.86
FRAPNA région	Formation de nouvelles ressources pour les associations	25 000	02.06.86
APARE	Formation connaissance de l'espace régional	37 000	22.05.86
Espaces et Recherche	Formation animation en milieu rural	9 600	02.06.86
F.I.R. Lorraine	Formation protection des rapaces	8 000	02.06.86
SEPARSO Midi-Pyrénées	Campagne d'information scolaires et grand public	0	
FIR Lorraine	Réalisation de fiches pédagogiques	0	
Atelier Vert Fontainebleau	Expérimentation d'un logiciel pédagogique	30 000	11.03.86
CIE de l'Isle de Noe	Formation gestion des associations - développement local	12 000	02.06.86
Maison de la Nature de Côte d'Or	Recherche sur la communication "nature" des assoc., d'environnement et de plein air	50 000	22.05.86
CCDENS-Sarthe	Organisation d'une fête de la nature	0	
Nord Nature Arras	Réalisation de panneaux d'exposition	0	
FRAPNA-Lyon	Mise à jour d'une exposition loisirs/nature	0	22.05.86
FRAPNA-Savoie	Formation anti-pollution Vallée de la Maurienne	0	02.06.86
FRAPNA-Isère	Formation nouvelles techniques téléphoniques	0	02.06.86
UDADNE - Essonne	Formation connaissance des milieux et gestion assoc. publics indifférenciés : permanents, TUCS, élus	à préciser	
CPNE Volcans d'Auvergne	Mobiliser pour le développement local	0	22.05.86

NAISSANCE DE "MIGRANS"

A la demande de 6 associations gestionnaires et organisatrices de camps d'étude et de protection des oiseaux migrateurs dans le sud de la France, est né en mars 86 un "groupe migration" qui a pris pour nom "MIGRANS".

La réunion des 5 et 6 juillet 1986, annoncée dans le compte rendu de celle de mars 86, a permis de structurer ce groupe autour des points suivants :

- Contestation des actes de braconnage et autres abus de chasse sur les migrateurs européens dans les principaux "points chauds" cynégétiques de la France du sud,

- Etude des flux migratoires et développement de recherches axées sur leur protection

- Sensibilisation du grand public et des scolaires à la grandeur et la fragilité du phénomène migratoire (activités de terrain, interventions en classe, conférences, colloques, diffusion de documents),

- Protection des flux migratoires sur leurs lieux de transit actif (obtention du respect de la législation existante et de son amélioration. Réduction des pressions de destruction par la présence des non-chasseurs et la mise en réserve des lieux).

Pour mener à terme tous ces objectifs, MIGRANS:

- a défini une politique cohérente de recherche et de gestion des fonds

- a retenu la notion de pool d'échanges et d'exploitation (hommes, connaissances et matériel) qui permettra par exemple la publication annuelle des résultats des travaux de terrain.

MIGRANS a trouvé un compte bancaire et un secrétariat qui sont ceux de l'UNAO (Union Nationale des Associations Ornithologiques)

La caution du groupe à certaines demandes d'aides financières ou matérielles, en particulier auprès d'ICEP, que font des parties constitutives (cf les 6 associations ci-dessous citées) est certifiée par la signature de Simone AUCLAIR Présidente de l'UNAO.

COA, ESPACES ET RECHERCHES, GRIVE, Les NATURALISTES DE L'ARDECHE, LPO, OCL.

LES OPINIONS DU HÉRISSEAU.

LES FESTIVALS DE FILMS SUR LA NATURE.

Ils se multiplient : Grenoble fut le premier, suivirent Royan (les RIENA), Praloup, Pleneuf-Val André, Ménagoutte, etc... Tout le monde s'entendait bien, et les uns venaient chez les autres, jusqu'à ce qu'un des responsables de ces festivals (à but commercial) attaque les responsables d'un autre festival (d'origine associative) parce qu'ils avaient choisi un titre qui prêtait à confusion. L'association a gagné en première instance, perdu en cour d'Appel. Le droit est là, certes, mais le cœur aussi, Les associatifs sauront où aller.

Le Hérisson voyeur

Suite

FFSPN



* Le Troglo (Oiseaux Nature 88) n° 20 été 86
- un très remarquable dossier sur l'ours dans les Vosges

* Genette (Société de Protection de la Nature Midi Pyrénées) n° 27 juillet, août 86

- liste des plantes protégées de Midi Pyrénées
- réintroduction du vautour fauve dans les Cévennes

* Jura Nature (fédération de défense de l'environnement du Jura) n° 28 été 86 (New Look avec couverture couleur !)

- les milieux naturels

* Nature Haute Marne (société départementale de protection de la Nature de la Haute Marne) n° 55 2e trimestre 86

- les orchidées

* Sud Ouest Nature (SEKANSO) n° 55 juillet 86

- Thernobyl, poupée russe
- réserve naturelle du marais Vanier exemple de gestion
- déclassement du parc national des Pyrénées tire d'aile ou tire passe.

* Chlorophylle (URCANE) n° 11 juin 86

- le lac du Der (excellente présentation d'un réservoir artificiel)

Une série de 4 cartes postales représentant chacune le grèbe à cou noir, la poule d'eau, le canard morillon, la cistude d'Europe, est éditée par Nature Brenne- Pays Blancs, au prix de F 10,00 la série + frais d'envoi et de F 7,40 en nombre pour les associations.

Nature BRENNÉ Pays Blancs
Maison de la Nature de Cambrai
36300 LÉ BLANC

La FRAPNA Isère a rendu publique, fin mai 86 une nouvelle version de ses analyses concernant l'aménagement de la Romanche, qui souligne son caractère marginal en terme d'énergie et destructurant pour la région. On peut se procurer ce texte au siège de la FRAPNA Isère 4, rue Hector Berlioz 38000 GRENOBLE.

Dans la série notes et documents:

"La science et la guerre" par le GRIP N°97.98.99 groupe de recherche et d'information sur la Paix 33, rue Van Hoorde B 1030 BRUXELLES

ou en France
G.S.I.E.N.
M. Monique SENE
Collège de France
Rue des Ecoles
75005 PARIS

Assurance pollution par l'ENGREF
Ministère de l'Agriculture
19, ave. du Maine
75732 PARIS CEDEX 15

La FRAPEC communique :

Annales biologiques du Centre- Tome 1 :
Mammalogie.

En 1986 la Fédération Régionale des Associations de Protection de l'Environnement du Centre lance une collection d'ouvrages scientifiques : "les annales biologiques du Centre". Cette collection fait le point des plus récentes recherches menées dans la région Centre dans de nombreuses disciplines (ornithologie, mammalogie, botanique...)

Le premier volume de cette collection est consacré à la mammalogie. Les 25 et 26 janvier 85, l'ensemble des mammalogistes de la Région Centre s'est réuni à NOUAN LE FUZELIER en Sologne afin de faire le point des différentes recherches menées ces dernières années. Cet ouvrage regroupe l'ensemble des communications de ces rencontres, mais aussi des travaux n'ayant pas fait l'objet de présentation orale.

Caractéristiques techniques:

format 14,5 x 21 cm
230 pages
illustrations : Jean Philippe MAUCHIEN
prix de vente : 60,00 F (+ 12,00 F frais de port)

A commander à :

FRAPEC
Maison de la Nature
71, av. C. Péguy
45800 ST JEAN DE BRAYE

Grâce à un don de Robert HAINARD, la FRAPEC a pu éditer une série de 6 cartes correspondance à partir de croquis de terrain de l'auteur. Les animaux représentés (hermine, cerf élaphe, renard, sanglier, castor et blaireaux) sont tous des hôtes de notre région. Imprimées sur un papier de qualité, ces cartes seront une occasion appréciée de donner de vos nouvelles.

Cartes hermine et cerf : format 11,5 x 21,5,
prix : 4,00 F l'unité
cartes sanglier, castor, hermine et blaireaux :
format 11,5 x 15,5 ; prix 3,00F l'unité ;
la série des six cartes : 15,00 F. Ajouter les
les frais de port :

de 1 à 5 cartes: 4,00 F
de 6 à 15 cartes : 7,00 F
et de 16 à 35 cartes: 13,00 F

Commandes à

FRAPEC
Maison de la Nature
71, ave C. Péguy
45800 ST JEAN DE BRAYE

Ar